

l'agence métropolitaine des déchets ménagers



activité

SOMMAIRE

Directeur de la publication:
François Dagnaud
Rédacteurs en chef:
Dominique Labrouche,
Emmanuel Borde-Courtivron
Directrice de la communication:

Véronique Menseau Coordination: Christelle Pichon Crédits photos:

des déchets ménagers/

Ville de Saint-Mandé Conception réalisation:

Imprimé par **L'Artésienne** sur papier Cocoon Silk 100 % recyclé. Juin 2013.

Fotolia; Mairie de Paris/

Syelom;

Parimage Rédaction: Monik Malissard

Syctom, l'agence métropolitaine

Jean-Luc Vallet/Stéphane Collin/ Thierry Dehesdin/Nicolas Gornas;

Sophie Robichon/Marc Verhille;

Ville de Saint-Cloud/Gilles Plagnol; Ville de Stains/Julien Jaulin; Ville de Meudon/Yann Rossignol;

Repères 2012 INDICATEURS D'ACTIVITÉ	3
INDICATEURS FINANCIERS	3
FAITS MARQUANTS	4
.,	·
7.1	
métropole	
Le Syctom en bref	
POUR UNE VILLE DURABLE	
UN ACTEUR PUBLIC AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE PARISIENNE	0
UNE STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DES DÉCHETS	8 12
UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE	13
TROMBINOSCOPE	15
TRUMBINOSCOPE	14
réduction	
Panorama 2012	
UN TERRITOIRE MOBILISÉ	
JETER MOINS, ÇA EN JETTE!	18
TRIER, UN RÉFLEXE POUR LA PLANÈTE	22
RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	27
L'ENFOUISSEMENT EN ULTIME RECOURS	33
finances	
Rapport technique et financier	
DES BASES CONSOLIDÉES POUR L'AVENIR	
BUDGET	36
BILAN DÉTAILLÉ D'EXPLOITATION	40
SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2012	44
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ	
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	46
LES PARTENAIRES DU SYCTOM	48

GLOSSAIRE

« PASSER DU TOUT JETABLE AU PI US DURABLE. »



François DAGNAUD, Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Le Syctom fait de la prévention le cœur de son action avec des moyens sans précédent. Notre plan de prévention 2010-2014 a amplifié les efforts engagés depuis 2004. Ainsi en 2013, notre investissement en faveur de la réduction des déchets, incluant la contribution au budget de l'Ademe via la TGAP, s'élèvera à 10,5 millions d'euros. La tendance à la baisse, durable et régulière, de la production des déchets ménagers sur le territoire témoigne de notre priorité, même si le contexte économique et social influe sur le niveau de consommation.

Notre action s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle gouvernance métropolitaine, menée avec nos collectivités adhérentes. Un programme d'amélioration de la collecte et du traitement des déchets ménagers (PACT) a été mis en place dans le but de simplifier les organisations, de rapprocher les compétences, d'harmoniser les pratiques et de mutualiser les opérations et les moyens afin de rationaliser le service public de gestion des déchets ménagers à l'échelle métropolitaine et d'atteindre les objectifs de prévention et de recyclage fixés par les pouvoirs publics. Des conventions ont été signées à cet effet avec le SIGIDURS (Sarcelles) et le SIEVD (Rungis) qui renforcent la solidarité métropolitaine. Par ailleurs, l'ouverture du centre de tri à Paris XV et le projet de centre de tri à Paris XVII participent au rééquilibrage territorial entre la Capitale et sa banlieue.

Avec pour objectif de mieux respecter l'environnement, dans le respect de la hiérarchie européenne des modes de traitement, le Syctom s'est résolument engagé en faveur de la valorisation organique des déchets ménagers. Au-delà de ses projets de centres de méthanisation, il soutient le développement du compostage domestique des biodéchets sur son territoire, en particulier à travers l'opération « 50 000 » composteurs.

Cependant, dans un contexte réglementaire en constante évolution et dont la lisibilité fait défaut, les contraintes se multiplient: les pénalités sur les modes de traitement les moins vertueux liées aux objectifs européens et nationaux de réduction de l'enfouissement et de l'incinération pèsent sur nos choix d'investissement, sans que d'autres solutions ne soient préconisées par les pouvoirs publics. Il est temps de sortir du « ni-ni », qui finit par rejeter en bloc tout mode de traitement en matière de gestion des déchets.

À cet égard, je remercie les élus du Syctom pour la solidarité dont ils ont fait preuve dans des moments difficiles et nos équipes, pour leur implication responsable dans nos projets.

5 2 millions d'habitants du territoire du Syctom engagés dans un PLP

+ 6 454 tonnes de matières valorisées, verre inclus (CS, OE, mâchefers)

+ 7 1 M€

de vente de vapeur

et d'électricité

+ 7 % de tonnages valorisés en énergie

70 %
Taux de recyclage des collectes sélectives

+ 1 0 %

de soutien financier aux collectes sélectives

407 kg/an/hab de déchets ménagers traités par le Syctom

5 1 0 0 composteurs livrés en 2012 aux collectivités adhérentes

69,8 M€ de dépenses d'investissement

7600
visiteurs accueillis dans les installations du Syctom

+ 1 1 % d'aides des éco-organismes

29,5 M€
de soutien à la collecte
sélective versé aux collectivités
adhérentes

+ 33 %

de contribution du Syctom
au budget de l'Ademe via la TGAP

- 666606 tonnes de déchets réceptionnés

- 38 % de déchets enfouis en ISDND

Indicateurs d'activité

2,34 millions de tonnes de déchets traités par le Syctom soit **407 kg/an/hab** de déchets ménagers

- 6,2 % de déchets traités par le Syctom depuis 2008*
- + 2,6 % d'habitants sur le territoire depuis 2008

TONNAGES TRAITÉS PAR FILIÈRE DE COLLECTE

Collecte sélective	172 730 t	7 %
Objets encombrants	167 859 t	7 %
Déchèteries du Syctom	17 744 t	1 %
Ordures ménagères résiduelles	1 981 501 t	85 %

FILIÈRES	DE	TRAIT	EMENT
(ENTRÉES)			

Tri et recyclage

15 % **358 333 t**

VALORISATION

Valorisation matière

593 713 t

dont

Papiers, cartons, plastiques,

métaux, bois recyclables... 214 371 t

Résidus de l'incinération

valorisables 379 342 t

Incinération**

77 % **1802 159 t**

Valorisation énergétique Vapeur vendue 2 67

2 679 026 MWh

Électricité vendue

176 314 MWh

Stockage

8 % **180 144 t**

Indicateurs financiers

BUDGET

Total dépenses 412 366 446 €
Gestion, exploitation, traitement 342 567 266 €
Investissement 69 799 180 €

COÛT DU TRAITEMENT À LA TONNE

Tri des collectes sélectives

Objets encombrants

104,10 €

Incinération avec valorisation énergétique

Enfouissement (transport compris)

234,52 €

81,10 €

81,10 €

^{*} Année de référence du Grenelle de l'environnement - Les déchets concernés sont les OM, les CS et le verre.

^{**} Hors stocks de la fosse du centre de transfert de Romainville de 2088 t.

4

FAITS MARQUANTS

Février

→ Participation du Syctom à la réunion publique du 1er février organisée par la Communauté d'agglomération Est Ensemble en vue de relancer la concertation sur le projet de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny et décision d'un moratoire d'au moins 6 mois sur les travaux.

Mars

Ouverture au 47 rue de Paris à Bobigny d'un espace d'échange et d'information sur le projet de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny.



- → Début de l'expérimentation du tri de tous les emballages plastiques dans les 10 communes du bassin-versant du centre de tri à Sevran et dans le 3° arrondissement de Paris.
- → Attribution d'un soutien financier à la création de la ressourcerie Rejoué (14e arrondissement).
- → Première réunion le 15 mars du comité de suivi de la charte de qualité environnementale du centre à Ivry-Paris XIII.
- → Première vague de livraison de 2000 composteurs domestiques de biodéchets aux collectivités adhérentes.

Avril

- → Soumission à la consultation du public du cahier des charges relatif à l'audit du dossier d'autorisation d'exploiter du projet de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny.
- → Validation juridique du permis de construire du projet de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny par le tribunal administratif de Montreuil.
- → Signature d'une convention de partenariat avec Emmaüs Liberté Val-de-Marne pour la reprise d'objets usagés à la déchèterie à Ivry-Paris XIII.
- → Première réunion le 12 avril des Sentinelles du centre à Ivry-Paris XIII.
- → 464 visiteurs accueillis le 7 avril lors de la journée Portes ouvertes au centre de tri Paris XV (en plus des 1810 personnes reçues par groupes durant l'année).

Mai

- → Constitution sous l'égide de la Communauté d'agglomération Est Ensemble du comité de pilotage pour le suivi de l'audit relatif au projet de centre de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny et désignation par ce comité de Jean-Pierre Tiffon comme garant du moratoire.
- → Sélection des projets « Territoires à fort potentiel » présentés par les villes de Gennevilliers et Paris et les communautés d'agglomération de l'aéroport du Bourget (CAAB) et du Mont Valérien (CAMV) pour l'attribution de subventions en faveur d'actions pour le développement de la collecte sélective (500000 € au total).
- Ouverture au musée des arts et métiers de l'exposition « Emballages alimentaires : l'innovation est dans la boîte », avec le soutien du Syctom.
- → 365 visiteurs accueillis le 12 mai lors de la journée Portes ouvertes au centre de tri à Nanterre (en plus des 1037 personnes reçues par groupes durant l'année).

Juin

- → Ouverture d'un blog consacré au projet de centre de triméthanisation à Romainville/Bobigny.
- Décision du comité syndical de soutenir la commune de Coubron (4750 habitants) pour la mise en œuvre de son Programme local de prévention, en dehors de tout dispositif prévu par l'ADEME.
- → Remise des prix aux 5 lauréats de la 1^{re} édition du concours étudiant Design Zéro Déchet au musée national des arts et métiers le 21 juin.
- → 224 visiteurs accueillis le 23 juin lors de la journée Portes ouvertes au centre de traitement multifilière des déchets à Ivry-Paris XIII (en plus des 1127 personnes reçues par groupes durant l'année).

Juillet

- → Diffusion des nouveaux kits d'animation « cuisine antigaspi » et « compostage » aux collectivités adhérentes.
- → Participation du Syctom les 3 et 4 juillet aux 12^{es} Assises nationales de la prévention et de la gestion territoriale des déchets.
- → Participation le 3 juillet la réunion publique de concertation à l'initiative du maire du Blanc-Mesnil sur le nouveau projet de valorisation des biodéchets et des boues au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois développé en partenariat avec le Syndicat inter-départemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

Septembre

- → Achèvement des travaux de modernisation du centre de tri à Nanterre et début de l'expérimentation sur le tri des petits emballages métalliques.
- → **Proposition** par le Président du Syctom de la création d'un groupe parlementaire sur les déchets.
- → Avis du Syctom sur le projet de Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

Octobre

- → Deuxième vague de livraison de 3100 composteurs domestiques de biodéchets aux collectivités adhérentes.
- → Présentation publique le 18 octobre des conclusions des rapports d'audit réalisés à partir du mois de juillet par l'INERIS et EREP pour vérifier l'absence de nuisances et la sécurité de la future installation de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny et dresser un bilan environnemental du projet.
- → 284 visiteurs accueillis le 13 octobre lors de la journée Portes ouvertes au centre d'incinération avec valorisation énergétique des déchets à Saint-Ouen.

Novembre

- → Troisième série d'auditions, après celles de juin et octobre, des 5 groupements candidats à la conception, la construction et l'exploitation du futur centre de méthanisation et de transfert au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif.
- → 130 visiteurs accueillis le 10 novembre lors de la journée Portes ouvertes au centre de tri à Sevran (en plus des 650 personnes reçues par groupes durant l'année).
- → Participation à la Semaine européenne de réduction des déchets du 17 au 25 novembre, avec le soutien apporté aux animations organisées par les collectivités adhérentes et la diffusion sur le centre de tri à Paris XV de messages géants de prévention visibles du périphérique.
- → 622 visiteurs accueillis le 24 novembre lors de la journée Portes ouvertes au centre multifilière Isséane à Issy-les-Moulineaux (en plus des 904 personnes reçues par groupes durant l'année).



Visiteurs accueillis lors des Journées Portes Ouvertes du Syctom

Décembre

- → Approbation par le Comité syndical des conventions à signer avec les nouveaux éco-organismes Éco-DDS (REP produits chimiques) et Éco-Mobilier (REP meubles).
- → Attribution de soutiens financiers à la création de la recyclerie-ressourcerie Cyclofficine (Ivry-sur-Seine) et La petite Rockette (11° arrondissement).
- → Renouvellement des conventions d'objectifs avec le SYELOM et le SITOM93.
- → Décision du Bureau du Syctom de réorienter le projet de centre de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny au regard des 10 demandes de la CA Est Ensemble et des conclusions de l'audit.
- → Avec les grands syndicats franciliens, prise de position du Syctom sur la gouvernance métropolitaine.
- → Deuxième série d'auditions, après celle de mars, des 2 groupements candidats à la conception, la construction et l'exploitation du futur centre de valorisation organique et énergétique Ivry-Paris XIII dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif.

ightarrow Parler d'une seule voix

En 2012, le Syctom s'est attaché à suivre une démarche de concertation active avec ses collectivités adhérentes pour que les actions relatives au traitement des déchets soient pleinement cohérentes avec celles concernant leur collecte. Ainsi, les projets de conventions avec les éco-organismes, l'élaboration des outils de sensibilisation du public, la mise au point d'indicateurs simplifiés sur la collecte sélective ou encore l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des plastiques sont le fruit d'un travail en commun.



POUR UNE VILLE DURABLE

12 unités de traitement agents publics

84 communes

68 élus

EPCI avec compétence collecte

762 employés des sociétés exploitantes

départements d'Île-de-France 5,7 millions d'habitants

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, remplit une mission de service public d'écologie urbaine. Il traite et valorise les déchets ménagers de la moitié des Franciliens, soit près de 10 % de la population nationale. Par ses engagements, sa mobilisation et l'exercice de son activité, il contribue à promouvoir le développement durable et à atteindre les objectifs fixés par les politiques nationale et régionale dans le domaine de la gestion des déchets, au premier rang desquels la prévention. Attaché au principe de solidarité territoriale, il a une vision globale des enjeux d'aménagement de la métropole parisienne. Privilégiant la concertation, il est en prise directe avec les attentes de la société quant à la construction d'une métropole durable et solidaire.



8

UN ACTEUR PUBLIC AU SERVICE DE LA MÉTROPOLE PARISIENNE

Un établissement public géré

collectivement par des élus locaux

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est un établissement public administratif. Créé en 1984, il regroupe 84 communes sur le territoire le plus densément peuplé de France: il est au service de 5,7 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne, dans 5 départements: Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines. Les communes adhèrent au Syctom soit directement, soit via des intercommunalités, soit par l'intermédiaire de syndicats départementaux (SITOM93 et SYELOM) avec lesquels il travaille en partenariat.

Le Syctom est administré par un **Comité syndical. Composé de 68 élus locaux** représentant les 84 collectivités locales, celui-ci définit la politique de l'agence, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service. Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités. Il élit les 36 membres du Bureau, qui prépare les délibérations du Syctom. Constituée de 5 membres élus par le Comité syndical, une Commission d'appel d'offres est placée sous l'autorité du Président du Syctom. Conformément au code des marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés. En 2012, elle s'est réunie 16 fois.



Réunion du Comité syndical

SITOM93 ET SYELOM: DES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

Le SITOM93 (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis) et le SYELOM (Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères) rassemblent respectivement 37 et 30 communes membres du Syctom. Leur partenariat avec le Syndicat s'inscrit dans le cadre de conventions d'objectifs, par lesquelles celui-ci leur apporte une aide financière ainsi qu'un appui technique et soutient leurs actions de communication.

Le SYELOM et le SITOM93 accompagnent le Syctom dans la mise en œuvre de son plan de prévention des déchets. Ils assurent une animation territoriale sur leur périmètre pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention.

Créés en 1982, le SYELOM et le SITOM93 ont fêté leurs 30 ans en 2012.

Un service public d'<mark>écologie urbaine</mark>

Le Syctom exerce une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement: le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence^[1], mais ont conservé la charge de la collecte.

Le Syctom traite les déchets ménagers et assimilés: les papiers et emballages issus des collectes sélectives (à l'exception des emballages en verre^[2]), les ordures ménagères résiduelles, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchèteries par les ménages; les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Soucieux d'exercer pleinement la responsabilité dont il a la charge, le Syctom possède ses propres installations industrielles qu'il entretient, modernise et développe conformément à un programme d'investissement pluriannuel. Il y trie les déchets recyclables et incinère les ordures ménagères en valorisant l'énergie dégagée de la combustion.

Ses centres sont toutefois insuffisants par rapport aux besoins de traitement. Actuellement, il recourt à des équipements extérieurs, via des procédures de marchés publics, pour compenser son déficit de capacités. Dans une perspective à moyen et long terme, il a pour stratégie de se doter d'une autonomie de moyens de traitement.

Il investit pour traiter sur son territoire les déchets ménagers qui y sont produits, conformément au principe de proximité inscrit dans le code de l'environnement. Son objectif est de mieux maîtriser la gestion du service public, sans être soumis aux contingences de disponibilité des unités privées.

Dans le cadre de procédures de marchés publics et sans avoir recours à des délégations de service public, le Syctom confie l'exploitation de ses équipements à des sociétés privées. Ce cadre contractuel lui permet notamment de veiller à la bonne exploitation de ses installations, de réaliser directement leur mise en conformité par rapport aux évolutions réglementaires et de diligenter tous les contrôles qu'il estime nécessaires pour s'assurer de la bonne marche de l'exploitation et de la sécurité de ses centres.

Ses ingénieurs pilotent des études pour explorer les possibilités d'évolution technique des installations, conduire les projets d'investissement, réduire les rejets atmosphériques, limiter les risques environnementaux et sanitaires... **Sa compétence en ingénierie est un atout essentiel** du Syctom en faveur de la qualité et de l'indépendance du service public.

^[1] Toutefois, certaines collectivités ont passé des contrats directs avec des opérateurs privés pour traiter leurs déchets verts ou les matériaux réceptionnés dans leur déchèterie.

Le verre collecté par les communes adhérentes du Syctom est directement traité par les entreprises de la filière de recyclage.

LE PRINCIPE DE PROXIMITÉ

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement prévoit l'organisation du transport des déchets en les traitant et/ou les éliminant à proximité. Ce principe figure également dans le Code de l'environnement et a été réaffirmé par la directive européenne déchets de 2008 ainsi que par le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés [PREDMA] de l'Île-de-France.

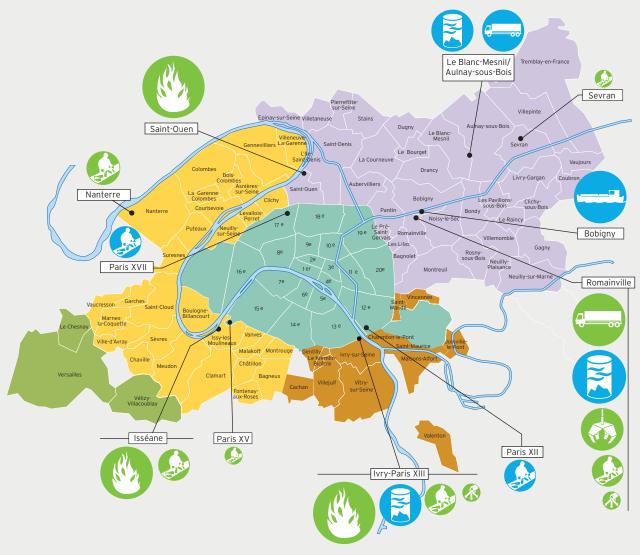




LES INSTALLATIONS DU SYCTOM

Le Syctom compte 12 unités de traitement réparties dans 7 communes: 6 centres de tri de collectes sélectives, 2 déchèteries, 1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles et 3 unités d'incinération avec valorisation énergétique. En 2012, il a également mobilisé 22 unités privées.

Sont en projet: 1 unité de méthanisation à Romainville et 1 plate-forme fluviale à Bobigny, 1 centre de valorisation organique et énergétique en remplacement de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII, 1 centre de valorisation des boues issues de l'épuration des eaux usées et des biodéchets au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois et 2 centres de tri de collectes sélectives dans les 17° et 12° arrondissements de Paris.





Déchèterie



Centre de tri de collectes sélectives



Centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants



Centre d'incinération avec valorisation énergétique



Centre de transfert



Centre de tri de collectes sélectives en projet



Unité de méthanisation en projet



Centre de transfert fluvial en projet



Centre de transfert en projet



De 500001 à 730 000 t
De 250 001 à 500 000 t
De 60 001 à 250 000 t
De 30 001 à 60 000 t
De 15 001 à 30 000 t
De 0 à 15 000 t

Échelle en rapport avec la capacité de traitement annuelle des centres.

Le Syctom au service

de ses collectivités adhérentes

Outre sa mission de traitement des déchets, le Syctom soutient la politique de gestion des déchets de ses collectivités adhérentes, en leur fournissant de multiples services.

Il les accompagne dans leurs actions de sensibilisation du grand public. Ainsi développe-t-il des moyens et des supports que chaque collectivité ne pourrait mettre en œuvre à son échelle. Il conçoit des outils qu'il met gracieusement à leur disposition le temps d'un événement (panneaux d'exposition, vitrines...) ou pour leur usage permanent (film pédagogique, kits d'animation...). Il réalise des documents destinés à faciliter le travail des ambassadeurs du tri et des techniciens des services de propreté en contact avec le public.

Le Syctom apporte aussi ses conseils techniques à ses collectivités adhérentes, en s'appuyant notamment sur le SITOM93 et le SYELOM. Il les accompagne dans la mise en œuvre de leur politique de prévention, en animant des réunions d'information et d'échange, en créant par exemple des synergies entre acteurs territoriaux, en mutualisant les bonnes pratiques, en fournissant un apport méthodologique, en organisant des formations...

L'agence métropolitaine des déchets ménagers accorde également des subventions pour la construction de déchèteries, la création de recycleries, le déploiement des programmes locaux de prévention, l'amélioration de la collecte sélective...

Enfin, le Syctom a pour souci constant de peser le moins possible sur la fiscalité locale. C'est dans cet esprit qu'il s'est engagé à maîtriser ses dépenses afin de limiter le rythme d'évolution de la redevance que ses collectivités lui versent pour le traitement des déchets de leurs habitants. Il optimise notamment ses coûts en faisant jouer la concurrence la plus large lors du renouvellement de ses marchés d'exploitation et en négociant des prix planchers de reprise des matériaux issus de ses installations de traitement.

Prévention et Gestion Territoriale des Déchets PARIS CHARLETY STADE CHARLETY STA

Une force

de proposition

sur la scène publique



Le Syctom a une vision globale de la production et du traitement des déchets ménagers à l'échelle de l'agglomération parisienne. Au service de près de 10 % de la population française, son implication est essentielle pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement dans le domaine de la gestion des déchets.

C'est pourquoi, il s'exprime sur la scène publique en vue de promouvoir les solutions de gestion des déchets les plus compatibles avec le développement durable. Son attention se porte notamment sur l'amélioration des modes de gouvernance des éco-organismes et du système de financement des collectes sélectives, la promotion d'actions concrètes en faveur de la réduction des déchets, ou encore l'incitation à l'éco-conception des produits.

Attaché au principe de solidarité territoriale et habitué à faire prévaloir les enjeux collectifs dans le respect de l'identité des entités qui le composent, le Syctom est aussi un précurseur de gouvernance métropolitaine. À ce titre, il est attentif aux dynamiques territoriales qui engendrent des évolutions démographiques et des projets structurants tels que le Grand Paris ou les contrats de développement territoriaux. Il met son expérience et ses compétences au service du débat ouvert sur la gouvernance de la métropole parisienne. Il apporte également son expertise aux collectivités de pays étrangers.

PROPOSITIONS POUR LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

Le Syctom s'est associé aux autres grands syndicats intercommunaux, mixtes et interdépartementaux chargés des services publics urbains sur le territoire de l'Île-de-France (eau, énergie, assainissement, services funéraires, réseaux de communication) pour exprimer sa volonté de participer pleinement aux réflexions sur la métropole parisienne et sur sa gouvernance.



> PROPOSITION D'UN GROUPE PARLEMENTAIRE SUR LES DÉCHETS

Lors des 12° Assises nationales de la prévention et de la gestion territoriale des déchets et dans une lettre adressée aux présidents des groupes de l'Assemblée nationale, le président du Syctom a proposé la création, à l'instar de ce qui existe au Sénat, d'un groupe pluraliste de députés chargé de réfléchir aux modes de traitement à privilégier dans le cadre de la réduction de l'enfouissement et de l'incinération des déchets prévue par le Grenelle de l'environnement.

4

UNE STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

S'inscrire dans les orientations

européennes

Depuis une douzaine d'années, le Syctom s'est fixé des priorités stratégiques qui correspondent aux orientations adoptées en 2008 par l'Union européenne dans la directive déchets et reprises dans le Grenelle de l'environnement et le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) de l'Île-de-France:

- contribuer à la prévention des déchets, pour limiter les quantités à traiter ainsi que leur nocivité,
- → développer le tri et le recyclage,
- → adapter ses capacités de traitement aux quantités de déchets produits sur son territoire, selon le principe de proximité,
- diversifier ses modes de valorisation, en fonction de la composition des déchets,
- réduire au maximum le recours au stockage,
- → maîtriser les impacts de son activité sur la santé publique et sur l'environnement,
- → accroître le recours aux transports alternatifs à la route.

Réduire la production de déchets

Dès 2004, le Syctom s'est engagé dans un plan de prévention et de valorisation des déchets qui a contribué à détourner de l'incinération ou de l'enfouissement 210 000 tonnes de déchets ménagers par an.

Son plan Métropole prévention déchets 2010-2014 poursuit et amplifie ces efforts afin d'aider ses collectivités à atteindre les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets (- 7 % de déchets ménagers par habitant en 5 ans) (voir page 18).

Diversifier les modes de valorisation

Le Syctom investit dans de nouvelles installations pour trier les déchets recyclables et pour valoriser les ordures ménagères, selon leur composition, en énergie et/ou en compost. Il développe notamment des projets de méthanisation des déchets biodégradables. Dimensionnés au regard de la baisse prévisible des tonnages collectés, ses projets sont conçus pour être évolutifs.

Limiter les impacts environnementaux

Le Syctom est attentif à réduire au mieux les nuisances liées à ses activités, qu'il s'agisse des émissions atmosphériques, olfactives et sonores ou des rejets liquides. Il implante ses activités à proximité des lieux de production des déchets pour limiter le trafic routier et ses effets dommageables. Il construit ses centres et en confie l'exploitation dans le cadre de marchés publics et dans le respect de la population, des milieux naturels et de l'environnement urbain, en privilégiant les meilleures solutions techniques. Il favorise également le recours aux transports alternatifs à la route.

TRANSPORT ALTERNATIF : UN AXE STRATÉGIQUE

Depuis 1995, le SYCTOM a fait du développement des transports alternatifs à la route l'une de ses priorités stratégiques. Pour l'implantation de ses équipements comme pour le choix de ses partenaires industriels, il prend en compte la possibilité d'utiliser des modes doux de transport.

Le rééquilibrage des modes de transport fait partie des orientations de la politique européenne des transports, du Grenelle de l'environnement et du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie pour limiter les nuisances liées au trafic routier: émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique et sonore, encombrements, risques d'accidents. Le PREDMA de l'Île-de-France prévoit également de recourir davantage à la voie fluviale et au rail pour le transport des déchets.

Agir dans le dialogue



et la transparence

Le Syctom informe le public par tous les moyens dont il dispose sur sa mission et sur les enjeux liés à la gestion des déchets via son site www.syctom-paris.fr, des publications, des campagnes d'information, des outils de sensibilisation, des visites et des journées portes ouvertes de ses installations, ou encore sa participation à des salons et des expositions.

Il déploie ses efforts de communication en direction de ses collectivités adhérentes et de l'ensemble des parties prenantes pour éclairer sa stratégie d'investissement, expliquer le fonctionnement de ses installations, mieux faire comprendre les moyens mis en œuvre pour la sécurité de ses équipements et la protection de l'environnement.

Considérant que l'échange et le dialogue participent à l'amélioration globale de la gestion des déchets, le Syctom associe à son activité - ses projets d'investissement, le fonctionnement de ses sites ou sa politique de prévention - les multiples intervenants de la chaîne des déchets: élus et services de ses collectivités adhérentes, organismes institutionnels, riverains de ses installations, associations, services de l'État...

Le Syctom veille à la tenue des séances annuelles des commissions de suivi de site (CSS) qui se tiennent dans chacune de ses unités d'incinération à l'initiative des préfets. Si l'une de ces CSS ne pouvait se tenir, il alerte l'État. Il réunit régulièrement les comités de suivi des chartes de qualité environnementale, qui veillent au respect des engagements qu'il a pris avec les élus et ses exploitants en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie.

Dans une optique d'amélioration de ses modes de gouvernance, le Syctom est attentif à s'ouvrir davantage à l'échange.

En témoignent la poursuite de la concertation sur la transformation du centre à Ivry-Paris XIII dans le cadre d'un comité de partenaires, la mise en place de riverains « sentinelles » autour de ses nouvelles implantations, la réunion d'un comité de pilotage pour l'élaboration et le suivi de « Métropole prévention déchets 2010-2014 » ou encore la concertation conduite sur les projets de méthanisation à Romainville/Bobigny et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois.

LES CHARTES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE: DES PARTENARIATS POUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de protéger les milieux de vie – naturels, professionnels et urbains -, le Syctom construit et confie l'exploitation de ses installations conformément à des chartes de qualité environnementale. En les signant, l'agence et ses exploitants s'engagent sur un certain nombre d'objectifs vis-à-vis des populations riveraines et des collectivités qui accueillent ses équipements. Leurs engagements concernent notamment la préservation des ressources, l'intégration urbaine, architecturale et paysagère, la limitation du trafic routier, la minimisation des nuisances sonores et olfactives, l'information et la concertation avec le public, l'éducation à l'environnement et l'insertion professionnelle. Un programme conjoint de suivi et de contrôle est mis en œuvre pour vérifier le respect des objectifs.

12° ASSISES NATIONALES DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION TERRITORIALE DES DÉCHETS

Le Syctom s'est pleinement associé à la manifestation organisée au stade Charléty par l'ORDIF et le Réseau Idéal qui rassemblait l'ensemble des parties prenantes. Les collectivités territoriales ont échangé leur savoir-faire, en particulier sur les questions touchant à la prévention des déchets et à la gouvernance. Le Syctom est intervenu en séance par la voix de son Président et a présenté ses activités au public sur un stand.

En outre, dans son cadre institutionnel, le Syctom impulse une réflexion collective en amont du traitement des déchets sur l'optimisation de la collecte et sur la prévention. Dans le cadre du PACT déchets notamment, il mène un travail de fond avec ses structures adhérentes pour mutualiser les connaissances. Il constitue un cadre fédérateur à l'échelle de l'agglomération parisienne pour échanger sur les projets, les expériences, les outils à développer. Dans cette logique, il associe ses membres aux études qu'il mène – à leur élaboration comme à la restitution des résultats – et participe aux comités de pilotage mis en place au niveau local.

AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE (SRCAE)

Le Syctom a indiqué à l'État et à la région Île-de-France que, concernant le traitement des ordures ménagères, il partage les orientations du projet de SRCAE et que ses installations existantes et en projet participent au mix énergétique: ses 3 unités d'incinération s'inscrivent dans le dispositif d'alimentation des réseaux de chaleur prévu en Île-de-France; le développement de la filière méthanisation répond aux objectifs de développement des énergies renouvelables; la stratégie de promotion du transport fluvial contribue à atteindre l'objectif de réduction par 4 des émissions de qaz à effet de serre à l'horizon 2050.

UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE

Le Comité syndical s'appuie sur une équipe de 119 collaborateurs, agents publics administratifs et techniques majoritairement issus de la fonction publique. Les directions de la communication, de l'informatique et des télécommunications, des marchés et affaires juridiques sont directement rattachées au Directeur général des services. Quatre directions générales adjointes sont également placées sous l'autorité du Directeur général:

- → la direction générale adjointe des finances et de l'administration générale s'occupe de l'organisation et de la gestion des ressources du Syndicat;
- → la direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets veille au bon fonctionnement des centres du Syctom, assure le suivi des contrats d'exploitation, pilote et coordonne les actions du plan de prévention;
- → la direction générale adjointe des services techniques est chargée de la construction des nouveaux centres du Syctom, de la modernisation des équipements et de la gestion du patrimoine industriel;
- → la direction générale adjointe Ivry-Paris XIII assure les activités liées au centre existant et à la prolongation de sa durée de vie et en pilote le projet de reconstruction.

Les opérateurs privés qui gèrent les centres de traitement du Syctom emploient 762 personnes. L'agence exige d'eux qu'ils respectent les dispositions législatives et réglementaires encadrant le travail, qu'ils privilégient l'emploi permanent et, pour certains postes, l'embauche de personnes en difficulté, en liaison avec les services emploi des communes d'accueil. Le Syctom suit les réponses apportées aux observations formulées par les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Par ailleurs, soucieux d'offrir aux agents trieurs les meilleures conditions de travail, le Syctom investit pour améliorer l'ergonomie des postes de travail et optimiser le traitement de l'air et l'insonorisation des cabines de tri. La modernisation des installations autant que l'automatisation des chaînes de tri tendent à faciliter la tâche des opérateurs et à faire évoluer leur métier vers le contrôle qualité. Le Syndicat mène aussi auprès de ses collectivités membres une action permanente de sensibilisation à la qualité du tri à la source, afin notamment d'éviter d'exposer les agents aux risques de santé que présentent les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

TROMBINOSCOPE

◆ Membres du Bureau en 2013.



François DAGNAUD Président du Syctom Conseiller de Paris Maire du 19°



Julien BARGETON Conseiller de Paris



Sylvain GAREL Vice-Président du Syctom Conseiller de Paris



Frédérique PIGEONVice-Présidente
du Syctom
Conseillère de Paris



Alain ROUAULT Vice-Président du Syctom Président du SITOM93



Michèle BLUMENTHAL Vice-Présidente du Syctom Conseillère de Paris Maire du 12^e



Fabienne GASNIER Conseillère de Paris



Olivia POLSKI Conseillère de Paris



Jacques GAUTIER
Vice-Président
du Syctom
Sénateur-Maire
de Garches
Président du SYELON



⁽¹⁾**Annick OLIVIER** Conseillère de Paris



Danièle GIAZZI Vice-Présidente du Syctom Conseillère de Paris



Catherine VIEU-CHARIER Adjointe au Maire de Paris



Yves CONTASSOT Conseiller de Paris



Marie-Laure HAREL Conseillère de Paris





Alexis CORBIERE Vice-Président du Syctom Conseiller de Paris



Jean-Marie LE GUEN Adjoint au Maire de Paris Député



Jean-François BAILLON Adjoint au Maire de Sevran



⁽²⁾ **Jérôme COUMET** Vice-président du Syctom Conseiller de Paris Maire du 13°



Marie-Chantal BACH Conseillère de Paris



Josiane BERNARD Conseillère municipale de Bagnolet



⁽³⁾Rachida DATI Conseillère de Paris Maire du 7^e



Hélène MACE DE LEPINAY Conseillère de Paris



Jean-Pierre BOYER
Vice-Président
Conseiller municipal
de Rosny-sous-Bois



Aline ARROUZE Conseillère de Paris



Claire de CLERMONT-TONNERRE Conseillère de Paris



Jean-Louis MISSIKA Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Paris



Joseph CITEBUA Conseiller municipal de Neuilly-sur-Marne





Laurence DOUVIN Conseillère de Paris



Anne-Constance ONGHENA Conseillère de Paris



François GIUNTA Adjoint au Maire de Saint-Ouen



Anne JARDIN Adjointe au Maire de Clichy-sous-Bois



Marc BARRIER Conseiller municipal de Ville-d'Avray



André SANTINI Vice-Président du Syctom Député-Maire



Alain GUETROT Adjoint au Maire de Saint-Maurice



Karina KELLNER Vice-Présidente du Syctom Adjointe au Maire de Stains



Christine BOURCET Adjointe au Maire de Nanterre



Hervé SOULIE Adjoint au Maire de Saint-Cloud



Elisabeth HUSSON Conseillère municipale de Gentilly



Claude LEMASSON Adjoint au Maire de Vaujours



Michel de LARDEMELLE Adjoint au Maire de Levallois-Perret





Laurent LAFON Vice-Président du Syctom Maire de Vincennes



Bruno LOTTI Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Romainville



Eric FLAMAND Adjoint au Maire de Vaucresson



Samuel BESNARD Adjoint au Maire de Cachan



Robert LEPRIELLEC Conseiller municipal de Villejuif



Jean-François MAGNIEN Adjoint au Maire de Livry-Gargan



Christine BRUNEAU Vice-Présidente du Syctom Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt



Jean-Louis BOULANGER Adjoint au Maire du Kremlin-Bicêtre



Isabelle LORAND Conseillère municipale de Vitry-sur-Seine



Jean-Philippe MALAYEUDE Adjoint au Maire de Neuilly-Plaisance



Joël GIRAULT Adjoint au Maire de Montrouge



BRETILLON

Maire de
Charenton-le-Pont



Patrick RATTER Adjoint au Maire de Valenton



(4) **Sylvain ROS** Conseiller municipal d'Aubervilliers



Philippe KALTENBACH Sénateur-Maire de Clamart



Jean-Luc CADEDDU Conseiller municipal de Maisons-Alfort



REPRÉSENTANT LES COMMUNES

DES YVELINES

DÉLÉGUÉS



Gérard SAVAT Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Pantin



Maurice LOBRY Adjoint au Maire de Colombes



Florence CROCHETON Adjointe au Maire de Saint-Mandé



Philippe BRILLAULT Vice-Président du Syctom Maire du Chesnay



Jean-Pierre AUFFRET Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Clichy-La-Garenne



Hervé MARSEILLE Sénateur-Maire de Meudon



Patrice GENTRIC Adjoint au Maire de Joinville-le-Pont



Richard GUENICHE Adjoint au Maire de Vélizy-Villacoublay





Olivier MERIOT Vice-Président du Syctom Adjoint au Maire de Gennevilliers



Pierre GOSNAT Vice-Président du Syctom Maire d'Ivry-sur-Seine



Magali ORDAS Adjointe au Maire de Versailles



17

UNTERRITOIRE Mobilisé

- 38 % de déchets enfouis en ISDND 210 kg de mâchefers et métaux récupérés pour 1 tonne de déchets incinérés 70 %
Taux de recyclage
des matériaux
issus des collectes
sélectives

2679026 MWh de vapeur vendue

50 %
Taux de valorisation
matière
des encombrants

L'année 2012 a été marquée par un renforcement

des échanges du Syctom avec ses collectivités adhérentes, afin de mieux coordonner les politiques de prévention ainsi que la gestion de la collecte et des capacités de traitement à l'échelle métropolitaine.

La tendance à la baisse des déchets s'est accentuée en 2012, sous le double effet de la crise économique et de l'évolution vertueuse du comportement des acteurs économiques (développement de l'éco-conception et du réemploi, moindre gaspillage alimentaire, nouvelles pratiques de consommation, compostage domestique...). La production d'ordures ménagères, de collectes sélectives et de verre s'établit à -6,2 %, atteignant presque un an avant l'échéance l'objectif de -7 % de déchets par habitant en 5 ans fixé par le Grenelle de l'environnement.

La qualité du tri s'est aussi améliorée: le taux de recyclage des collectes sélectives d'emballages et papiers et des objets encombrants a progressé pour atteindre respectivement 70 % et 50 %. Des marges de progrès subsistent néanmoins: plus de 40 % des déchets jetés dans la poubelle classique sont recyclables et 17 % de ceux jetés dans la poubelle jaune ne le sont pas.

Enfin, les déchets ayant fait l'objet d'une valorisation énergétique ont augmenté de 7 % (+ 113 473 tonnes), du fait notamment de la reprise du fonctionnement à pleines capacités de l'unité d'incinération à lvry-Paris XIII. Parallèlement, le recours à l'enfouissement a diminué de 38 % (– 172 694 tonnes).

PRÉVENTION

JETER MOINS, ÇA EN JETTE!

À mi-parcours de Métropole prévention déchets 2010-2014, les collectivités adhérentes du Syctom sont en bonne voie d'atteindre l'objectif de réduction des déchets fixé par le Grenelle de l'environnement (–7 % par habitant entre 2008 et 2013): en 2012, la quantité de déchets ménagers, collectes sélectives et verre traités par habitant sur son territoire a diminué de 6,2 % par rapport à 2008.

Par son accompagnement et ses aides financières, le Syctom contribue à la dynamique de prévention régionale. En 2012, son soutien en faveur de la réduction des déchets, y compris sa contribution au budget de l'Ademe *via* la TGAP, s'est élevé à 8,7 millions €, soit une progression de 33 % par rapport à 2011.

Accompagnement des programmes locaux de prévention (PLP)

■ Au-delà des objectifs régionaux

Fin 2012, 29 collectivités adhérentes du Syctom étaient engagées dans un PLP (63 communes), dont une commune de moins de 20 000 habitants (Coubron) n'entrant pas dans le dispositif de soutien de l'Ademe. Avec 5,2 millions d'habitants couverts par un PLP, 92 % de la population du territoire du Syctom est engagée dans la réduction des déchets alors que l'objectif régional est de toucher 80 % des Franciliens.

■ Le soutien aux porteurs de projet

Le Syctom accorde une aide financière de 20 000 € au maximum par an et par commune pour des actions de sensibilisation à la réduction de la quantité ou de la nocivité des déchets menées par les acteurs de terrain. En 2012, ses aides ont concerné des opérations d'animation telles que: réunions publiques, challenges des artisans et commerçants, manifestations lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, stands dans les lieux publics et commerciaux, éducation à l'environnement... Elles ont bénéficié à 10 projets, présentés par les communautés d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et du Mont Valérien, par les communes de Châtillon, Colombes, Coubron, Gennevilliers, Levallois-Perret, Vitry-sur-Seine et les associations PikPik Environnement, les Enfants de Sèvres et CRL10.

■ Des kits de sensibilisation durables

Le Syctom a fait évoluer ses kits de sensibilisation au gaspillage alimentaire et au compostage domestique des biodéchets et a élaboré des fiches actions d'animations sur-mesure. Une cinquantaine de kits « cuisine anti-gaspi » et une quinzaine de kits compostage ont été distribués gracieusement à ses collectivités adhérentes. En 2012, ils ont servi à organiser environ 200 animations auprès de 23 000 personnes. Durables et réutilisables, ces nouveaux outils se présentent sous la forme de panneaux aimantés sur un stand parapluie. De nouvelles thématiques pourront être proposées sur des lès adaptables à la structure support. Ces kits sont également proposés sous forme de bâches.

■ Au contact des collectivités

Le Syctom a poursuivi sa mission d'animation du territoire en 2012. Constituée de 3 personnes et épaulée par la direction de la communication, l'équipe prévention a mis l'accent sur des rencontres individualisées avec les collectivités et les représentants de l'ADEME et du conseil régional. Le Syctom a aussi assisté aux comités de pilotage des PLP, en s'appuyant notamment sur le SITOM93 et le SYELOM, et participé aux groupes de travail et comités organisés par la région sur la prévention (réemploi, grande distribution, compostage...).

« Coaching » méthodologique

Pour aider ses collectivités adhérentes à mettre en œuvre leur PLP, le Syctom finance l'intervention d'un bureau d'études spécialisé en environnement (Inddigo), à raison de 6 demi-journées par an et par PLP. Un catalogue de thématiques a été élaboré en 2012 et 50 interventions ont été réalisées auprès de 14 collectivités, en particulier sur: la définition de l'équipe projet, le recensement des acteurs, la rédaction du diagnostic, l'établissement d'une fiche action, la conception d'une campagne de communication, la conception d'un site Internet et l'alimentation de la matrice des coûts.

■ 50 000 composteurs en 2014

Depuis l'automne 2011, le Syctom a distribué plus de 5 100 composteurs aux collectivités adhérentes qui participent à la promotion du compostage domestique des déchets de cuisine et de jardin – lesquels représentent 30 % de nos poubelles. Destinés à 7000 foyers, les trois-quarts des matériels ont concerné l'habitat pavillonnaire, 18 % le lombricompostage et 7 % le compostage collectif en pied d'immeuble. La formation dispensée par un maître composteur (Jean-Jacques Fasquel) a été suivie par 120 personnes: référents techniques des collectivités, habitants, agents du Syctom et membres d'associations. Enfin, 7 collectivités ont accepté d'être auditées par le bureau d'études Composterre afin de constituer un premier retour d'expérience sur le compostage domestique. Financée à 80 % par l'ADEME et la région Île-de-France, cette opération d'acquisition et de distribution de matériels s'est élevée à 280 000 €. Les collectivités acquittent 10 % du prix du matériel et bénéficient de l'accompagnement du Syctom pour la mise en œuvre de leur programme d'action. Fin 2012, on comptait 27 000 composteurs sur le territoire de l'agence métropolitaine des déchets ménagers, soit 6000 tonnes de déchets détournées.



Du 17 au 25 novembre 2012, le Syctom a profité de la Semaine européenne de la réduction des déchets pour interpeller près de 2,4 millions de personnes passant sur le périphérique sur les enjeux de la prévention. Visibles de jour comme de nuit, deux messages géants ont été diffusés sur des murs gonflables à partir du toit du centre de tri à Paris XV.

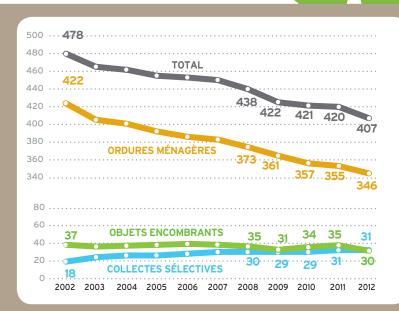
L'outil industriel vecteur de communication

Les visites des centres de traitement du Syctom continuent de susciter un vif intérêt. En 2012, plus de 7 600 personnes ont été accueillies par l'équipe du pôle relations extérieures du Syctom, dont près des trois-quarts lors de visites de groupes et un peu plus du quart lors de journées portes ouvertes. Les centres de tri à Nanterre, Sevran et Paris XV, l'unité d'incinération à Saint-Ouen et les centres multifilière à Issy-les-Moulineaux et Ivry-Paris XIII ont tous ouvert une fois leurs portes au public. Outre les groupes scolaires et le grand public, les visites organisées tout au long de l'année sont destinées aux relais d'information (ambassadeurs du tri, techniciens municipaux, élus, bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles...) ainsi qu'à des entreprises soucieuses d'éco-conception.

Ces rencontres sont des moments d'échanges privilégiés qui aident à entretenir une relation de confiance et à développer les messages du Syctom. Elles permettent à chacun de mieux prendre conscience du volume et de l'impact de la production de déchets, comme de l'importance de l'éco-conception, du tri à la source et de tout ce qui concourt à réduire les déchets. En donnant à voir et à comprendre ce que deviennent les déchets, le Syctom donne du sens aux éco-gestes à accomplir au quotidien et contribue à mieux faire accepter les installations de traitement des déchets.

ÉVOLUTION DES DÉCHETS TRAITÉS PAR HABITANT (2002-2012) EN KG/HAB

En 10 ans, malgré la croissance de la population (+ 7 % à périmètre constant*), les déchets ménagers traités par le Syctom ont diminué de près de 215 000 tonnes. Rapporté à l'habitant, le recul est de 71,3 kg, soit un rythme annuel moyen de 1,5 %. Les ordures ménagères ont chuté de 76,5 kg/hab, les objets encombrants de 6,9 kg/hab et les collectes sélectives ont progressé de 12,1 kg/hab. En 2012, la tendance à la baisse observée sur la décennie s'est accentuée, avec une diminution de 3 % des déchets traités par habitant par rapport à 2011. Bien que les collectes sélectives se stabilisent par rapport à 2011, pour la première fois elles dépassent le volume des encombrants (30,4 kg/hab versus 30,1 kg/hab).



Réduction de la nocivité des déchets

■ Préparation d'outils de sensibilisation



En collaboration avec ses collectivités adhérentes, le Syctom a travaillé à la préparation d'une campagne de communication pour promouvoir le tri des piles et des lampes usagées. Des contacts ont été pris à cet effet avec les éco-organismes Screlec, Corepile et Recylum et ses partenaires institutionnels. La campagne doit comporter des affiches, des articles prêts à l'emploi dans les supports municipaux, des fiches pédagogiques ainsi

qu'un kit pour les animations. Par ailleurs, une enquête téléphonique a été menée pour cerner l'intérêt des collectivités adhérentes quant à l'implantation d'une signalétique géante (fun flags) pour renforcer la visibilité des points de collecte des déchets toxiques. Leur retour a été positif.



AIDE AU FINANCEMENT

En 6 ans, le Syctom a co-financé 16 déchèteries afin de favoriser la création d'un réseau de proximité. La subvention s'élève à 15 % du montant des investissements et jusqu'à 20 % si la déchèterie mène des actions en faveur du réemploi (opérations de sensibilisation, équipements spécifiques). Elle comporte aussi un soutien à l'acquisition foncière (30 €/m², plafonné à 3500 m²).



RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS DE PRODUITS CHIMIQUES

Selon le principe du pollueur-payeur, les fabricants et distributeurs de produits chimiques ménagers (produits d'entretien, peintures, phytosanitaires, encres...) sont responsables du devenir des biens qu'ils mettent sur le marché. À compter du 1er janvier 2013, ils doivent prendre en charge la collecte, le traitement et le recyclage des déchets de produits chimiques, via un éco-organisme créé à cet effet: Éco-DDS. Le Syctom s'est mis en ordre de marche pour pouvoir signer dès que possible une convention avec Éco-DDS, agréé fin 2012, et ainsi bénéficier au plus vite des soutiens financiers liés au traitement des déchets de produits chimiques déposés actuellement par les ménages dans les déchèteries.

Développement du réemploi

■ 3 nouvelles ressourceries en 2012

Pour favoriser le développement d'un réseau de ressourceries-recycleries sur son territoire, le Syctom peut financer 20 % des investissements (dans la limite de 500 000 €) et alléger les charges de fonctionnement de ces services aux habitants en traitant gracieusement leurs déchets ultimes. En 2012, il a apporté son soutien à la création de 3 ressourceries encourageant ainsi le développement de mono-activité sur le secteur. À lvry-sur-Seine, Cyclofficine récupère et répare les vieux vélos et facilite leur acquisition ainsi que leur entretien sur un mode coopératif.

L'association Rejoué, dans le 14° arrondissement de Paris, collecte les jouets et leur donne une seconde vie, avec pour ambition de créer un marché du jouet d'occasion professionnalisé. Dans le 11°, la Petite Rockette collecte, répare ou « relooke » et revend à prix modique tous objets habituellement jetés.

Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée avec la communauté d'Emmaüs Val-de-Marne pour la récupération, la réparation et la revente des objets encore en bon état déposés à la déchèterie d'Ivry-Paris XIII. Plus de 2 tonnes de biens usagés ont ainsi pu sortir du circuit des déchets.

Préparation d'un annuaire du réemploi régional

Dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des représentants d'Ivry-sur-Seine et de Paris, de la communauté d'agglomération Val-de-Bièvre, de l'Essonne et de la région Île-de-France, d'Emmaüs, du Réseau Envie et des Amis de la Terre, un cahier des charges a été rédigé en vue d'une consultation pour la réalisation et la mise en ligne d'un annuaire du réemploi en 2013.

PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Le Syctom a décidé d'apporter ses conseils en matière de réduction et de valorisation des déchets à l'association Neptune à Montreuilsous-Bois et à la Banque alimentaire de Paris Île-de-France. Il traite gracieusement une part des déchets de ces associations caritatives.

Promotion de l'éco-conception

■ 1^{re} édition du concours étudiant Design Zéro Déchet

En partenariat avec la région Île-de-France, le Syctom a décidé de faire appel aux concepteurs des biens de consommation de demain pour trouver à la source des solutions qui réduisent le poids de nos poubelles. Pour le premier concours Design Zéro Déchet, il a organisé des séminaires de sensibilisation dans 5 établissements d'enseignement supérieur. Sur les 25 dossiers reçus, 14 ont été soumis à un jury. Au regard de la qualité du dossier, de l'originalité de l'idée, de son impact sur la réduction des déchets et de son adéquation avec le contexte francilien, 5 projets ont été récompensés. Les 3 prix du jury ont été remis à l'école d'ingénieurs l'ENSCI, à l'université de Cergy-Pontoise et à l'école Boulle. Les 2 prix spéciaux du Syctom ont été attribués à Strate College. Un cahier de tendances a été diffusé aux partenaires du Syctom pour faire connaître les 14 projets examinés par le jury. Il est consultable sur syctom-paris.fr.

■ Partenariats avec les entreprises

Le Syctom s'investit auprès des industriels et des entreprises du commerce et de la distribution afin de mieux les sensibiliser à la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché et de favoriser l'éco-conception. En 2012, il a fait visiter ses installations à des délégations d'Albéa, d'Alliance Carton Nature, de Bayard Presse, de Bonduelle et de l'Occitane. Une charte de visite leur a été proposée afin de s'engager dans une démarche de collaboration et d'actions en faveur de la réduction des déchets. Fin 2012, 3 d'entre elles l'avaient signée. En partenariat avec la région Île-de-France, le Syctom a également organisé des actions spécifiques en direction de la distribution: matinées éco-conception avec l'appui de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie, coaching en magasin sur des sites pilotes.

Démarche d'exemplarité

■ « écolo o buro »

Dans la continuité du diagnostic réalisé en 2010 sur l'exemplarité du Syctom en matière de réduction des déchets, une charte de l'agent éco-responsable qui propose 9 gestes à adopter au quotidien (éteindre les lampes, limiter les impressions papier, privilégier les transports collectifs...) a été signée par le président, le directeur général et 70 % des agents du Syctom. Des groupes de travail se sont réunis sur les thématiques du compostage domestique et de la gestion des papiers de bureau. Un lombricomposteur a été installé au 2° étage des locaux du Syctom et 25 agents se sont lancés dans la pratique du compostage chez eux.

POURQUOI ET COMMENT RÉDUIRE LES DÉCHETS?

La collecte et le traitement des dechets ont des impacts environnementaux et représentent une charge financière pour la collectivité et, in fine, pour le contribuable. Il est donc nécessaire de réduire leur quantité à la source ainsi que leur nocivité. Tout le monde est concerné: les industriels, pour développer l'éco-conception de leurs produits, comme les ménages. Apposer un autocollant Stop Pub sur sa boîte aux lettres, utiliser un sac de courses, privilégier les produits réutilisables et ceux dont les emballages sont recyclables, éviter le gaspillage alimentaire, donner des objets usagés encore en bon état, composter les biodéchets, séparer les piles, les lampes, les solvants ou les seringues des autres déchets... Autant de gestes qui contribuent à préserver notre milieu de vie, économiser les ressources naturelles et limiter les dépenses publiques.



Le compostage collectif des épluchures et autres déchets de cuisine fournit un fertilisant naturel pour les balconnières et les espaces verts des immeubles et crée du lien social entre voisins. Une pratique conviviale 100 % économie circulaire.

VALORISATION MATIÈRE

TRIER, UN RÉFLEXE POUR LA PLANÈTE

Le Syctom a poursuivi sa stratégie de développement de ses capacités de valorisation matière et engagé deux expérimentations pour augmenter les tonnages d'emballages recyclés.

Alors que l'application du barème E a montré le bénéfice que retirent les collectivités du Syctom à parler d'une seule voix vis-à-vis d'Éco-Emballages (+ 3,3 millions € de soutiens par rapport au barème D), le principe de mutualisation a aussi prévalu en vue de signer les contrats avec Éco-Mobilier et Éco-DDS.

En 2012, les propres soutiens du Syctom à la collecte sélective se sont élevés à 29,5 millions € (+ 10 %). Sous l'effet de la crise économique et de la mise en œuvre des politiques de prévention, les tonnages réceptionnés dans les centres de tri, de pré-tri des objets encombrants et dans les déchèteries du Syctom enregistrent un repli en 2012 (− 6 %). Les quantités de matières recyclables extraites de ces déchets diminuent quant à elles de 3 % seulement, traduisant une amélioration de la qualité du tri. Au total, les déchets ayant fait l'objet d'une valorisation matière, mâchefers et verre inclus, s'élèvent à 706 215 tonnes, soit 29 % des tonnages traités sur le territoire du Syctom.

Développement des capacités de tri

■ Modernisation du centre de tri à Nanterre

Le centre de tri à Nanterre a été modernisé en 2012 afin d'optimiser les capacités de traitement et d'améliorer la performance du tri automatisé ainsi que les conditions de travail des agents. La continuité du service a été assurée pendant les 6 semaines de travaux. Conformément au marché conclu en 2011, l'exploitant a installé un système de tri automatisé innovant qui peut extraire près de 10 types de corps creux différents (bouteilles, flacons, briques alimentaires...) les uns après les autres sur le même tapis de tri. Le dispositif s'adapte en permanence à la composition des matières qui défilent sur la bande transporteuse en éjectant par priorité celle qui se trouve en plus grande quantité. Ce procédé permet d'augmenter de 30 % le débit du tri, de 2 % le taux de disponibilité de l'installation et d'atteindre les 40 000 tonnes autorisées pour la capacité du centre. Il fait aussi évoluer le travail des agents vers le contrôle qualité. Le Syctom a également équipé son centre à Nanterre de 3 trémies d'alimentation des chaînes de tri pour un montant de 525 000 €, avec un logiciel qui permet de piloter les débits en fonction de la composition des collectes sélectives.

■ Un projet de centre de tri dans le 17° arrondissement

Le centre de tri prévu dans le secteur des Batignolles se situera à proximité du futur Palais de Justice de Paris et sera connecté au dispositif de collecte pneumatique des déchets ménagers en projet dans ce nouveau quartier. Construit sur un terrain de 11 000 m² appartenant à la Ville de Paris, il permettra de trier 30 000 tonnes de collectes sélectives par an. En sortie de centre, ce sont environ 15000 tonnes de papiers, journaux, revues, magazines qui seront évacuées à partir d'une plateforme logistique ferroviaire encore à l'étude. Outre 500 tonnes en provenance du quartier, le centre accueillera aussi les déchets d'emballages collectés dans des arrondissements parisiens et des communes proches, ce qui contribuera au rééquilibrage territorial des installations du Syctom. D'un montant estimatif de 56,4 millions € HT, ce projet est prêt à être lancé, dès lors que les servitudes, les contraintes urbanistiques et les modalités de maîtrise foncière qui s'y attachent seront définies.

EXPÉRIMENTATION DU TRI DES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES

En partenariat avec le Club des emballages légers en aluminium et en acier (CELAA), un dispositif est testé pendant 3 ans au centre de tri à Nanterre, qui vise à récupérer les capsules, dosettes de café, couvercles et autres emballages métalliques trop petits pour être retenus par les machines de tri actuelles. Un aimant et un courant de Foucault (qui crée un champ magnétique utilisé comme répulsif) ont été installés pour extraire respectivement les métaux ferreux et non ferreux du flux des refus fins.



LE RECYCLAGE DES MÂCHEFERS EN REMBLAI ROUTIER

Applicable au 1° juillet 2012, l'arrêté du 18 novembre 2011 a renforcé la réglementation environnementale encadrant le recyclage des mâchefers en remblai routier. Les paramètres physico-chimiques à analyser ont été étendus, et les seuils au-delà desquels les mâchefers ne peuvent être valorisés sont plus contraignants, ce qui devrait engendrer quelques surcoûts de traitement. Néanmoins, au vu des analyses menées par le Syctom et ses partenaires de la filière de recyclage, la majorité des mâchefers issus des unités d'incinération sont valorisables au regard de la nouvelle réglementation, en remblai routier ou péri-routier. L'agence métropolitaine invite donc les maîtres d'ouvrage publics franciliens à soutenir cette économie circulaire de proximité.



Expérimentation du tri de tous les emballages plastiques

Après 2 années préparatoires, le Syctom s'est concrètement engagé dans l'expérimentation nationale lancée par l'ADEME et Éco-Emballages visant à étendre le tri des déchets ménagers à toutes les catégories d'emballages en plastique. Des travaux ont été réalisés dans le centre de tri à Sevran, retenu parmi les 51 sites pilotes nationaux, afin d'adapter la chaîne aux nouvelles consignes de tri. Depuis le 1er mars 2012, et jusqu'en décembre 2013, date à laquelle les pouvoirs publics décideront s'il est opportun de généraliser cette pratique dans l'ensemble de l'Hexagone, quelque 390 000 Franciliens voient leur geste quotidien facilité: les habitants de 10 communes de Seine-Saint-Denis⁽¹⁾ et du 3^e arrondissement de Paris sont invités à mettre dans la poubelle de tri tous les emballages en plastique sans exception⁽²⁾. Fin 2012, le ratio de collecte sélective par habitant sur le bassin-versant de Sevran dépassait de 6,6 % celui de 2011, alors qu'il a légèrement baissé sur le territoire du Syctom.

Cette évolution n'est pas uniquement due à la valorisation de nouveaux plastiques (films, barquettes, pots de yaourt...) mais aussi à une relance de la dynamique de tri induite par des campagnes de communication menées dans les communes participant à l'expérimentation. Trier tous les déchets d'emballages plastiques permettrait de doubler leurs tonnages d'emballages plastiques recyclés.

Sensibilisation au recyclage

L'innovation est dans la boîte

Le Syctom a apporté son soutien au musée des arts et métiers, qui reçoit 250 000 visiteurs par an, pour l'ouverture d'un espace d'exposition consacré aux emballages alimentaires. Conçue de façon pédagogique et ludique, cette exposition doit durer 5 ans. Elle donne une vision concrète du cycle de vie des emballages alimentaires et des grandes innovations qui les ont transformés. L'agence métropolitaine a apporté ses conseils, fourni des contenus et des images ainsi que des outils de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets. Son engagement s'inscrit dans le cadre de sa stratégie visant à favoriser l'innovation et la recyclabilité des emballages pour une consommation plus durable.

Préparation d'une campagne de sensibilisation sur le tri



En partenariat avec ses collectivités adhérentes, le Syctom a travaillé à l'élaboration d'une campagne de communication pour relancer la dynamique du tri des déchets ménagers sur son territoire. Ont été prévus une affiche, des clips pédagogiques, des articles clés en main pour les sites web et les bulletins municipaux des collectivités adhérentes, une valise d'animation ainsi qu'un abécédaire des déchets au format de poche.

LE RECYCLAGE AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les déchets ménagers sont des gisements de matières – papiers, métaux, verre, plastiques... – qui, si elles sont triées et traitées de façon appropriée peuvent être réutilisées dans un cycle de production industrielle et servir à fabriquer de nouveaux produits. Leur recyclage est intéressant pour des raisons écologiques et économiques. Il réduit la quantité de déchets incinérés et enfouis. Il économise des matières premières et induit en général des économies en eau et en énergie dans les processus de fabrication. Il évite les nuisances environnementales liées à l'extraction minière. Il donne également naissance à de nouvelles activités. En 2012, plus de 40 % des déchets jetés dans la poubelle classique étaient valorisables et 17 % de ceux jetés dans la poubelle de tri ne l'étaient pas. Des marges de manœuvre sont encore possibles pour atteindre le taux de recyclage des déchets d'emballages ménagers de 75 % fixé par le Grenelle de l'environnement et le ratio de collecte sélective de journaux, papiers et emballages fixé à 47,6 kg/hab en 2019 par la région Île-de-France. Ces orientations ambitieuses appellent une mobilisation de tous les acteurs de la chaîne des déchets. Le Syctom sensibilise les industriels à l'éco-conception, relance la dynamique du tri auprès des ménages et s'efforce d'améliorer la performance des procédés de tri dans ses centres.

[🖽] Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, le SEAPFA (Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte), Vaujours.

Les emballages en plastique rigide (bouteilles et flacons, mais aussi barquettes, pots, blisters...) et en plastique souple (films, sachets et sacs...).

>> 500 000 € POUR LES TERRITOIRES. À FORT POTENTIEL

Afin d'améliorer les niveaux de performance de tri à l'échelle métropolitaine et de préserver l'équilibre des finances locales lors de la mise en place du barème E, le Syctom consacre une enveloppe annuelle de 500 000 € au titre du soutien des territoires à fort potentiel. Son aide est plafonnée à hauteur de 80 % du montant des projets destinés à augmenter la quantité et la qualité des collectes sélectives, dans la limite de 300 000 € par projet. À l'issue d'un appel à projets, 4 collectivités lauréates ont bénéficié d'une subvention de l'agence en 2012: Gennevilliers, pour la mise en place de conteneurs enterrés dans des résidences de logements sociaux; la communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget (CAAB) pour l'implantation d'un automate de tri des bouteilles, flacons et briques alimentaires, avec un dispositif d'intéressement des habitants (réduction des charges locatives en fonction des performances du tri); la communauté d'agglomération du Mont-Valérien (CAMV), pour l'harmonisation des couleurs de bacs (jaune) ainsi que pour la modernisation et la création de points d'apport volontaire à Nanterre et Suresnes; la Ville de Paris, pour l'application d'un programme de sensibilisation renforcé dans 20 secteurs situés dans plusieurs arrondissements

Soutiens à la collecte sélective

■ Barème E: un contrat gagnant-gagnant

Les soutiens à la collecte et au tri des déchets d'emballages ménagers versés par Éco-Emballages au titre de l'exercice 2012 se sont élevés, conformément aux prévisions du Syctom, à 25,5 millions €, soit une hausse de 3,4 millions par rapport à 2011 (barème D). Ces données confirment le bien-fondé du principe de mutualisation qui a prévalu lors du renouvellement du partenariat avec Éco-Emballages pour l'application du barème E. En choisissant de parler d'une seule voix dans le cadre d'un contrat unique, les 84 communes de la métropole ont opté pour l'optimum financier, qui donne des marges de manœuvre, notamment pour développer le réseau des ambassadeurs du tri.

Responsabilité élargie des producteurs de meubles

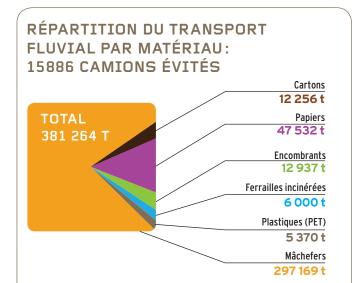
Chargé de la collecte, du recyclage et de la réutilisation de la literie et des meubles domestiques usagés, Éco-Mobilier a été agréé par les pouvoirs publics le 26 décembre 2012. Afin d'anticiper au mieux la mise en place de cette nouvelle filière, le Syctom a analysé le dispositif et les modalités de contractualisation appelés à être proposés aux collectivités et évalué leurs retombées financières. Deux options de contractualisation pourraient être proposées aux collectivités: une convention financière pour les collectivités qui souhaitent rester maître d'ouvrage de la collecte et du traitement et un contrat de collecte du mobilier par la collectivité qui confierait la responsabilité du traitement à Eco-Mobilier.

Le Syctom a préconisé des modalités de contractualisation commune à l'ensemble de ses collectivités adhérentes en privilégiant la signature d'un contrat unique avec Eco-Mobilier, pour garantir une montée en puissance du dispositif de soutien cohérente avec les organisations territoriales en place. Il veillera à ce que ses collectivités reçoivent toutes les aides afférentes à la collecte des meubles usagés en déchèterie et auxquelles elles sont éligibles.

Il s'est également préparé à pouvoir signer dès que possible un contrat avec Éco-Mobilier pour bénéficier au plus vite des soutiens (évalués entre 2,7 et 5,2 millions €) relatifs au traitement et au recyclage des vieux meubles collectés en porte-à-porte avec les objets encombrants et dont ils constituent la majeure partie.

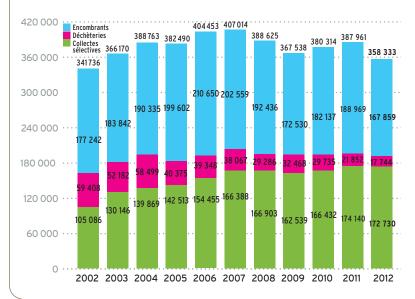
■ 29,5 M€ accordés par le Syctom à ses collectivités

L'aide que le Syctom accorde traditionnellement à l'ensemble de ses collectivités adhérentes à hauteur de 125,89 € par tonne de collecte sélective entrant dans ses centres de tri s'est élevée à 29,5 millions € en 2012. Parallèlement à la mise en place du barème E, le Syctom a accordé des subventions complémentaires au recyclage du verre, au déploiement des postes d'ambassadeurs de tri et à l'amélioration de la collecte sélective dans les communes à fort potentiel de son territoire. Au total, le soutien du Syctom à la collecte sélective s'est élevé à 29,5 millions € en 2012, en hausse de près de 10 % par rapport à 2011.



En augmentation de près de 14 000 tonnes en 2012, le recours au transport alternatif a dépassé 380 000 tonnes. Ainsi, plus du tiers des produits et déchets expédiés par le Syctom l'ont été par voie d'eau. L'année a été marquée par une progression du transfert fluvial des mâchefers supérieure à la hausse des tonnages incinérés (+12 % versus + 9 %). Deux trafics initiés fin 2011 ont par ailleurs monté en puissance: l'évacuation des grosses ferrailles incinérées et celle des cartons issus des collectes sélectives.

ÉVOLUTION DES COLLECTES DESTINÉES À LA VALORISATION MATIÈRE (2002-2012)



Les quantités de déchets entrés dans les centres de tri des collectes sélectives, les centres de pré-tri des objets encombrants et les déchèteries du Syctom ont augmenté de 5 % sur la dernière décennie.

Sous l'effet de la crise économique et de la mise en œuvre des politiques de prévention, les tonnages réceptionnés enregistrent un repli en 2012 (- 7,9 %). Avec 172730 tonnes, les collectes sélectives se stabilisent (- 0,8 % par rapport à 2011). Toutefois, la proportion des déchets d'emballages ménagers et du verre dans le total des tonnages des collectes sélectives et des ordures ménagères progresse de 12 % à 13 %, ce qui témoigne du maintien de l'effort de tri des ménages. En outre, la qualité de la collecte s'améliore (baisse d'un point des refus de tri).

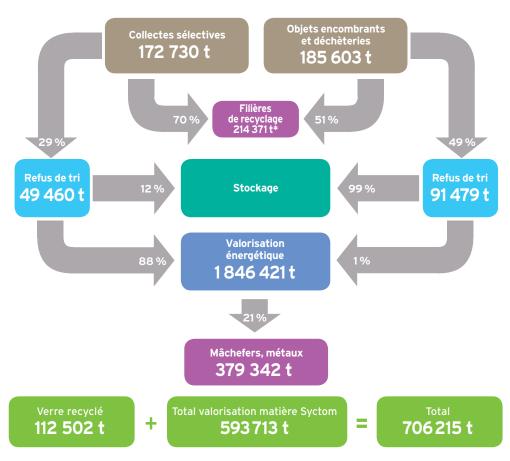
Entre 2011 et 2012, les quantités de déchets réceptionnés dans les déchèteries du Syctom chutent de 18,8 %. La baisse des encombrants s'établit à 11,2 %. Dans une conjoncture difficile, il est vraisemblable que les ménages remettent à plus tard leurs achats de biens d'équipements.



Les stocks de matières passées sur la chaîne de tri et en attente d'expédition vers les filières représentent 0,3 %.

LES CIRCUITS DE LA VALORISATION MATIÈRE

Au total, 29 % des déchets traités sur le territoire du Syctom donnent lieu à une valorisation matière.



COLLECTES SÉLECTIVES

Après avoir été triés par les ménages et jetés dans la poubelle adéquate (bac jaune en général), les papiers, journaux, magazines, emballages en carton, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve métalliques et canettes sont de nouveau triés dans les centres de tri.

À l'entrée des centres de tri, un contrôle qualité est effectué. Les bennes qui contiennent trop de déchets indésirables (ordures ménagères, matériaux souillés...) sont renvoyées vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage. Cela représente 4 % des quantités collectées (7268 tonnes en 2012). On parle de « déclassements ». La collectivité concernée se verra appliquer le tarif du coût de traitement des ordures ménagères, moins favorable que celui des collectes sélectives.

Les déchets qui entrent dans les centres sont triés mécaniquement et manuellement. Ils sont séparés par matériaux (carton, papier, types de plastiques, acier, aluminium...) et 71 % des tonnages entrants sont ainsi extraits et compactés sous forme de « balles » pour être expédiés vers des industriels du recyclage (papetiers, métallurgistes...).

Les 29 % restants, les « refus de tri » (erreurs de tri des habitants et pertes de valorisable sur les chaînes de tri). sont orientés vers un centre de valorisation énergétique ou de stockage.

ENCOMBRANTS

Les objets encombrants (mobilier cassé ou usagé, matelas, grands cartons, déchets de bricolage, gravats...) sont pré-triés pour sortir les gros refus puis triés sur une chaîne de tri automatisée dans des centres puis dirigés vers d'autres centres spécialisés. Après ce tri affiné, 51 % des tonnages entrants sont expédiés vers des filières de recyclage dédiées (housses plastiques, bois, cartons, ferreux, non-ferreux). Les 49 % restants (refus non valorisables) sont essentiellement dirigés vers des centres de stockage.

DES RÉSIDUS DE L'INCINÉRATION sont également valorisés. Les métaux sont livrés à l'industrie métallurgique pour la fabrication de nouveaux alliages. Après traitement dans des centres spécialisés, les mâchefers sont utilisés en remblais par le secteur des travaux publics.

En 2012, le taux de valorisation matière des déchets traités sur le territoire du Syctom, verre inclus, a augmenté de 1 point (29 % versus 28 %).

^{*}Hors stock 3023 t.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET ORGANIQUE

RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2012, le Syctom a résolument travaillé à faire progresser l'écologie urbaine, en s'attachant à développer ses projets de façon concertée.

Au terme d'une phase intense de dialogue, il a réorienté son projet de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny en intégrant point par point les demandes de la communauté d'agglomération Est Ensemble. Dans le cadre des procédures de dialogue compétitif, il a poursuivi ses échanges avec les groupements d'entreprises pour affiner ses projets de centre de valorisation organique et énergétique à Ivry-Paris XIII et de valorisation des biodéchets et des boues au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Son objectif est de valoriser les déchets selon leur composition, afin d'optimiser l'exploitation de leurs ressources et de supprimer la part dévolue à l'enfouissement.

Au total, 1846 421 tonnes de déchets ont été valorisées en énergie, soit 60 %⁽¹⁾ des tonnages traités sur le territoire du Syctom (verre inclus).



L'alimentation des réseaux

de chaleur urbains

L'incinération des ordures ménagères résiduelles (OMR) est reconnue par la directive déchets de 2008 comme une opération de valorisation si elle présente un rendement énergétique élevé. Le Grenelle de l'environnement a reconnu sa place comme mode de traitement des déchets et de production d'énergie et les 3 unités d'incinération et de valorisation énergétique du Syctom sont prises en compte dans le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

La valorisation énergétique permet d'économiser des ressources naturelles, les ordures ménagères se substituant aux combustibles fossiles pour alimenter les réseaux électriques ou de chauffage urbain. Elle évite ainsi des émissions de gaz à effet de serre : pour une même valeur énergétique produite, les quantités de CO₂ fossile émises par les déchets ménagers incinérés sont respectivement inférieures de 55 % et 40 % à celles du charbon et du fioul^[1].

Mobilisant peu de surface, l'incinération est particulièrement intéressante en milieu urbain. Elle fournit une énergie de proximité dont les impacts sont maîtrisés⁽²⁾. Elle a aussi pour avantage de réduire de facon notable le volume des déchets : les résidus ultimes représentent seulement 2 % des tonnages entrants dans les unités de valorisation énergétique du Svctom, et l'essentiel des mâchefers, qui en représentent 18 %, est valorisé.

■ Le projet à Ivry-Paris XIII en phase de dialogue compétitif

Le projet adopté en 2011 par le Syctom prévoit la transformation du centre actuel à Ivry-Paris XIII en centre de valorisation organique et énergétique des déchets. Il comporte une installation de tri mécanique des ordures ménagères, une unité de méthanisation et une unité d'incinération et de valorisation énergétique avec des capacités évolutives. Celles-ci seront réduites de 20 % par rapport à aujourd'hui pour l'ensemble du site, et de 50 % pour l'incinération. Les équipements sont dimensionnés au regard des besoins du bassin-versant (482 000 tonnes d'OMR et 8000 tonnes de biodéchets) et de la gestion en réseau des installations du Syctom. Leur mise en service est programmée de façon échelonnée entre 2021 et 2026, pour un montant d'investissement de 860 millions €HT et hors révision.

2 SÉRIES D'AUDITIONS

En 2012, les 2 groupements retenus après appel à candidatures (Generis et IP13) pour participer au dialogue compétitif sur la conception, la construction et l'exploitation du futur centre ont passé 2 séries d'auditions. Sur la base de leur note d'intention puis de leur offre initiale, ils ont précisé leurs propositions techniques relatives à l'ensemble des composantes du projet (process, implantation, circulations, maintenance et exploitation des unités de traitement, aspects logistiques, maîtrise des risques, architecture, génie civil...). Cette procédure offre au Syctom des possibilités d'échanges avec les candidats plus larges que lors d'un appel d'offres classique, ce qui est propice à la qualité des offres. L'examen des offres aura lieu début 2014.

LES DÉCHETS DU SYCTOM : UNE SOURCE D'ÉNERGIE ALTERNATIVE

- Chauffage et eau chaude pour 320 000 logements*.

 Consommation de 320 000 tonnes équivalent pétrole évitée, soit 6 400 chaufferies collectives au gaz ou au fioul.

 Couverture de près de 45 % des besoins en vapeur du réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU)
- * Logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000. Prise en compte du bilan énergie 2005 des UIOM figurant dans le PREDMA, soit 8 MWh/an par équivalent logement.

UNE ÉTUDE BIODÉCHETS

Dans la continuité de l'étude « Diagnostic des déchets organiques » réalisée sur l'ensemble de son territoire, le Syctom s'est préparé à lancer une étude de faisabilité pour évaluer précisément le gisement de biodéchets sur le bassin-versant du centre à Ivry-Paris XIII et les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour les collecter de facon optimale. Des échanges ont eu lieu avec les collectivités concernées afin de prendre en compte les spécificités locales dans le cahier des charges de l'étude. Expert de la gestion des déchets, le bureau d'études Verdicité a été retenu par appel d'offres pour mener l'étude et un comité de pilotage associant les collectivités a été constitué.



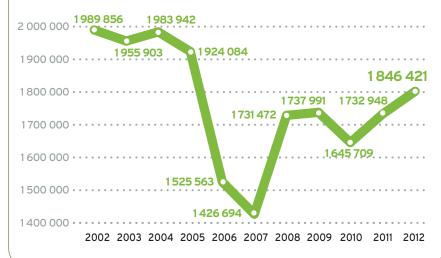
Témoignant de sa pleine intégration à la ville, le centre à Ivry-Paris XIII sert de décor à l'installation de Jacqueline Dauriac lors de la Nuit Blanche 2012.



Les travaux de prolongation de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII engagés en 2009 en vue d'assurer la continuité du service jusqu'en 2019 se sont achevés en 2012, avec une économie de 8,3 millions € par rapport aux prévisions initiales.

ÉVOLUTION DES DÉCHETS INCINÉRÉS (2002-2012) en tonnes

Avec l'achèvement des travaux de prolongation de sa durée d'exploitation, l'unité d'incinération à lvry-Paris XIII a retrouvé sa pleine disponibilité en 2012, entraînant une croissance de 7 % des tonnages de déchets valorisés en énergie.



POURSUITE DU DIALOGUE

Le comité de suivi de la charte de qualité environnementale du centre à Ivry-Paris XIII a tenu deux réunions en mars et en juin 2012. Outre les exploitants et les représentants du Syctom, de la ville d'Ivry-sur-Seine, de la mairie du 13° arrondissement, des services de l'État, du conseil général du Val-de-Marne et de la région Île-de-France, il réunit les représentants d'associations, de l'ADEME et d'AIRPARIF^[3]. Les tableaux de bord relatifs à l'activité du site (flux de matières, valorisation énergétique, consommation de fluides, rejets, nuisances) ont fait l'objet des échanges.

Le comité des partenaires de la concertation s'est également réuni en juin 2012. Ont été présentés à cette occasion un bilan d'étape de Métropole prévention déchets 2010-2014, les différentes études de faisabilité de collecte séparative des biodéchets, la convention de coopération intersyndicale avec le SIEVD et l'étude sur les déchets organiques du territoire du SIEVD.

Suite à l'appel à volontariat de la ville d'Ivry-sur-Seine et de la mairie du 13° arrondissement, 18 personnes habitant ou travaillant dans le voisinage du site se sont portées volontaires pour être Sentinelles du centre à Ivry-Paris XIII. Relais entre les habitants d'une part, le Syctom et les villes d'accueil d'autre part, elles ont une mission d'observation du centre de traitement (actuellement puis lors de la construction et de l'exploitation du futur centre). Elles sont aussi chargées de veiller au respect de la charte de qualité environnementale. Lors de leurs premières rencontres, le Syctom leur a présenté la problématique de la gestion des déchets en France, la stratégie du Syctom, le centre à Ivry-Paris XIII actuel et son projet de transformation ainsi que la charte de qualité environnementale et les indicateurs de suivi.

Nouvelle intégration urbaine à Saint-Ouen

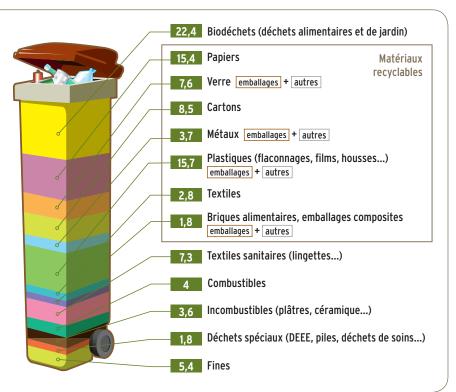
Avec l'aménagement de l'éco-quartier des Docks, le centre de valorisation énergétique des déchets à Saint-Ouen va passer d'un environnement industriel à un environnement urbain, et jouxter logements, commerces et bureaux. Il devra intégrer la centrale d'aspiration du futur réseau de collecte pneumatique des déchets ménagers du quartier conformément à la décision du Comité syndical de juin 2010. Pour faire évoluer le site en harmonie avec le projet de la ville, un programme d'intégration architecturale et paysagère, incluant une étude sur la limitation des impacts de la circulation des bennes, a été engagé. Présenté aux élus de Saint-Ouen, il prévoit notamment : l'accès des véhicules de collecte des déchets (entrée/sortie) par les quais de Seine, l'aménagement d'un parc paysager le long de la rue Ardoin, la création d'une rampe d'accès commune au garage à bennes prévu par la ville de Paris et à l'usine (suppression de l'actuelle rampe d'accès), la reconstruction de la zone de stockage des mâchefers avec un traitement architectural novateur et de qualité, le convoyage automatisé des mâchefers vers les quais de Seine pour leur évacuation par péniche, la réorganisation d'espaces logistiques à l'intérieur du site.

Des études ont par ailleurs été engagées pour identifier la technologie à retenir en vue de remplacer un échangeur de chaleur à l'intérieur du dispositif de traitement des fumées, défaillance engendrant une moindre disponibilité de l'usine.

COMPOSITION D'UN BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN %

En dépit de l'adhésion des ménages au tri des déchets, plus de 40 % des déchets jetés dans la poubelle classique sont valorisables. Certains auraient pu être mis dans le bac à verre, dans les poubelles de collecte sélective (papiers, briques alimentaires, bouteilles en plastique...), d'autres auraient pu être portés à une borne d'apport volontaire (vêtements, seringues...) ou être déposés dans un magasin (piles, petits appareils électroménagers, ampoules basse consommation...). Cette situation conduit le Syctom à relancer la dynamique de tri par des campagnes de sensibilisation.

La part fermentescible des ordures ménagères (biodéchets, papiers, cartons et textiles sanitaires) représente toujours plus de la moitié de la poubelle (54,8 %).



Romainville/Bobigny: un projet renouvelé après un an de concertation active

Bien que son projet de tri-méthanisation à Romainville/Bobigny ait obtenu en 2011 une autorisation d'exploiter, le Syctom a souhaité renforcer la concertation avec les riverains, les élus locaux et les associations afin d'en clarifier les enjeux. À l'issue d'une réunion publique organisée début 2012 par la communauté d'agglomération Est Ensemble, le Syctom a pris des engagements forts.

UN MORATOIRE DE 6 MOIS

Un moratoire de 6 mois a été décidé pour prolonger le dialogue et prendre le temps d'une réflexion complémentaire. Un espace d'échanges et d'information a été ouvert à Bobigny avec une permanence hebdomadaire. Un blog sur le projet a été mis en ligne et une lettre d'information diffusée aux habitants des 4 communes les plus concernées. Un comité de pilotage a été créé. Placé sous l'égide d'Est Ensemble, il a désigné le garant de la concertation. Un audit a été mené sous sa responsabilité, par des experts indépendants, afin d'apporter des réponses aux questions posées par le public: l'INERIS a mené une analyse critique des études de dangers et d'impacts existantes. EREP a effectué une analyse environnementale du procédé de traitement mécano-biologique, au regard notamment des retours d'expérience sur des installations comparables. Les rapports d'audit ont été présentés lors de réunions publiques.

EN ACCORD AVEC EST ENSEMBLE

En décembre, le Syctom a réorienté son projet, en prenant en compte les 10 demandes d'Est Ensemble et, ainsi qu'il s'y était engagé, les préconisations de l'audit. Il a décidé de revoir à la baisse le dimensionnement du projet, de mobiliser les collectivités du bassin-versant pour réduire les déchets à la source et collecter les biodéchets sur leur territoire, d'apporter des modifications au niveau des digesteurs pour renforcer la sécurité, de prendre des mesures complémentaires, en particulier de contrôle et de suivi, pour garantir les conditions d'exploitation et de mettre en œuvre des solutions techniques et un dispositif de surveillance supplémentaire pour éviter aux riverains les nuisances olfactives, dans le respect des conditions de travail des salariés.

POURSUITE DE LA CONCERTATION

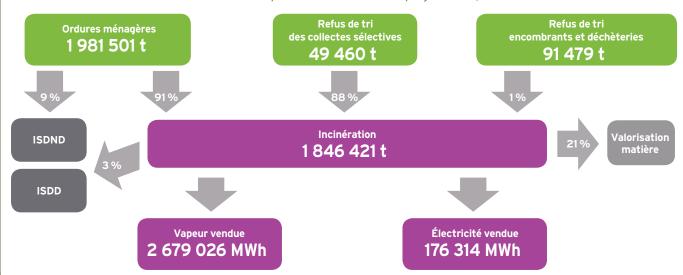
Afin de poursuivre la démarche de concertation, le Syctom a proposé de maintenir le comité de pilotage et de signer avec Est Ensemble une charte intercommunale de qualité environnementale. Il a demandé à l'État la constitution d'une Commission de suivi de site présidée par le préfet, associant riverains, élus, associations et employés du centre.

Outre une unité de tri-méthanisation des ordures ménagères et des biodéchets, le projet à Romainville/Bobigny comporte le renouvellement d'une unité de tri des collectes sélectives et d'une unité de pré-tri des objets encombrants ainsi qu'une plateforme fluviale sur le canal de l'Ourcq. Il a reçu un soutien constant de l'ADEME, qui lui a accordé une subvention de 10 millions €. Il bénéficie également d'une subvention de 10,7 millions € de la région Île-de-France.

Au total, 79 % des déchets réceptionnés par le Syctom ont été incinérés.

LES CIRCUITS DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La vapeur d'eau produite par l'incinération des déchets est vendue à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Envoyée par les canalisations souterraines puis dans les immeubles desservis par la CPCU, elle est transformée en eau chaude pour alimenter les radiateurs et chauffer l'eau sanitaire de l'équivalent de 320000 logements. L'électricité produite est en partie utilisée pour le fonctionnement des sites et en partie vendue à EDF. La vente de vapeur d'eau et d'électricité a progressé de 7,2 millions d'euros en 2012.



■ Projet au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois: lancement de la concertation

Financé à parts égales avec le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), pour un montant de 75 millions € HT, le centre prévu au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois est appelé à co-méthaniser les boues de la station d'épuration des eaux usées Seine Morée en cours de construction (10000 tonnes/an de matières sèches) avec des biodéchets collectés dans un premier temps auprès des gros producteurs (5000 tonnes/an) puis par les 5 communes du bassin-versant auprès de leurs habitants (10000 tonnes/ an). Le projet est adaptable pour tenir compte de l'évolution des tonnages de biodéchets. L'installation produira un compost conforme à la norme NFU 44-095. Elle servira aussi de centre de transfert des ordures ménagères résiduelles collectées sur ce territoire, ajustant au fil de l'année les volumes d'ordures ménagères aux capacités d'incinération du Syctom et permettant ainsi d'éviter de recourir à l'enfouissement.

En 2012, le Syctom et le SIAAP ont présenté le programme du projet aux habitants au Blanc-Mesnil. Une page spécifique a été créée sur www.syctom-paris.fr donnant la possibilité d'échanger avec les habitants et de répondre à leurs questions. Dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif, les 5 groupements retenus pour l'appel d'offres ont été auditionnés à 3 reprises pour présenter le détail de leur offre (maîtrise des risques industriels, des odeurs, performance de la production de biogaz et de compost, impact sur le projet d'une évolution de la réglementation relative au compost, rejets liquides, choix architecturaux, démarche HQE et insertion professionnelle, offre économique...). La mise en service de l'équipement est prévue en 2018.

ightarrow HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

des critères de Haute Qualité Environnementale (HQE). Les installations sont étudiées pour améliorer les conditions de travail des agents d'exploitation, tant du point de vue de l'hygiène

et de la qualité de l'air que du confort professionnel (physique, thermique, visuel, acoustique et olfactif).

Afin d'économiser les ressources naturelles, les matériaux recyclables sont privilégiés pour la construction. Sont également intégrées de façon systématique aux projets la gestion de l'énergie (maîtrise des consommations énergétiques, recours aux énergies renouvelables) et la maîtrise des consommations d'eau (récupération). ration et réutilisation des eaux de pluie, dispositifs d'économie d'eau potable).

LA MÉTHANISATION : UN TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Le procédé de méthanisation reproduit, en l'intensifiant, le cycle naturel de décomposition des résidus végétaux. Il permet de valoriser doublement les déchets biodégradables (résidus alimentaires et déchets verts, papiers et cartons souillés, textiles sanitaires):

- > en énergie : le biogaz libéré lors de leur fermentation est récupéré pour être transformé en chaleur, en électricité, en biocarburant ou réinjecté dans les réseaux de distribution du gaz naturel;
- > en compost: les résidus de la méthanisation (digestats) sont stabilisés pour fabriquer un produit organique propre à enrichir le sol en humus.

La filière de production d'énergie verte

Dès le début des années 2000, le Syctom a engagé une réflexion sur la mise en place d'un traitement biologique des déchets ménagers. Les déchets biodégradables constituant 55 % des ordures ménagères résiduelles (OMR), le choix de la méthanisation s'est imposé comme la seule alternative permettant d'atteindre les objectifs de réduction de l'incinération et de la mise en décharge fixés par les pouvoirs publics. Avec 3 projets de centres consacrés en tout ou partie à la valorisation organique, le Syctom souhaite développer une filière de traitement écologique des biodéchets – ceux issus des OMR comme ceux triés à la source – tout en produisant une énergie renouvelable

locale qui contribue à atteindre l'objectif de 23 % d'énergie renouvelable consommée en France en 2020.

Tous les projets de méthanisation que le Syctom a engagés, dans le respect du principe de proximité, sont associés à la voie d'eau ou au rail afin de réduire le transport routier des déchets en Île-de-France. Ils permettent d'améliorer le bilan environnemental du traitement des déchets ménagers de l'agglomération parisienne. L'ADEME estime qu'en 2023, la réalisation de l'ensemble des projets de méthanisation du Syctom conduira à réduire de 22 % les quantités de déchets incinérés ou mis en décharge par rapport à 2009, avec une amélioration de la production d'énergie alternative.

LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom sont contrôlées d'une part par l'exploitant (auto surveillance) et d'autre part par des laboratoires extérieurs, non seulement dans le cadre d'un contrôle réglementaire mais aussi d'un contrôle qualité diligenté par l'agence.

L'ANALYSE DES REJETS

- Tout au long de l'année, l'exploitant contrôle la teneur en polluants des fumées au niveau des cheminées. Il analyse en temps réel les poussières, les oxydes d'azote, l'acide chlorhydrique, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et les composés carbonés (COT); il prélève en continu les dioxines et les furanes qu'il transmet pour analyse à un laboratoire extérieur une fois par mois. Les relevés sont communiqués régulièrement, chaque mois ou chaque trimestre selon les autorisations d'exploiter, à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie. La DRIEE peut aussi mener sur place des contrôles inopinés.
- 2 fois par an à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen, et 4 fois à Isséane, l'exploitant doit faire appel à un laboratoire accrédité par l'État pour faire un contrôle ponctuel des polluants visés par la réglementation (polluants contrôlés en continu, dioxines-furanes, métaux lourds et acide fluorhydrique).
- 2 fois par an également, en plus des deux contrôles réglementaires, le Syctom recourt à un laboratoire accrédité par l'État pour analyser les polluants visés par la réglementation.

Outre leur envoi à la DRIEE, l'ensemble de ces données sont communiquées aux communes d'accueil et riveraines de chaque centre, à la Commission de suivi de site (CSS), au Comité de suivi de la charte de qualité environnementale et aux Sentinelles. Elles figurent aussi dans le dossier d'information du public remis chaque année à la préfecture et sont consultables sur le site www.syctom-paris.fr.

LA SURVEILLANCE DES RETOMBÉES

L'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques de dioxines-furanes et de métaux lourds fait également l'objet d'un programme de surveillance réglementaire. Des jauges de type Owen – qui récupèrent les eaux de pluie - sont installées 2 mois par an aux endroits où les retombées du panache de fumée sont supposées être les plus importantes et sur des points témoins afin de mesurer le degré de pollution au voisinage des unités d'incinération. L'emplacement des jauges a été déterminé par modélisation mathématique. Le programme suit la méthode recommandée par l'INERIS*.

Parallèlement à ce suivi réglementaire, le Syctom mène des campagnes ponctuelles de biosurveillance pour améliorer les connaissances sur les impacts environnementaux de ses installations. Des laboratoires extérieurs mesurent l'imprégnation en dioxines-furanes et en métaux lourds de mousses et de lichens prélevés dans leur environnement. D'un montant annuel de 47 000 €, ce programme de surveillance a notamment pour objectif de renforcer la surveillance réalisée par la méthode des jauges. Aucune incidence spécifique des usines d'incinération du Syctom n'a été mise en évidence à travers ces campagnes.

^{*} Institut national de l'environnement industriel et des risques

L'ENFOUISSEMENT EN ULTIME RECOURS

33

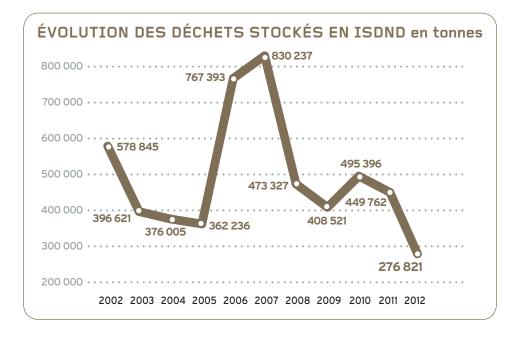
Conformément à la hiérarchie des modes de traitement fixée par la directive déchets de 2008 et au principe de proximité, le Syctom ne recourt au stockage qu'en dernier ressort : pour les déchets qu'il ne peut valoriser par manque de capacités, et pour les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas actuellement de solution de valorisation viable sur les plans technique, économique et environnemental. Font partie de cette catégorie les résidus du traitement des fumées d'incinération (REFIOM) et les déchets dont les matières recyclables ont déjà été extraites (refus de tri des collectes d'encombrants pour l'essentiel). Exerçant sa mission de service public dans une zone urbaine très dense, le Syctom ne dispose pas d'installations de stockage de déchets dangereux ou non dangereux (ISDD ou ISDND). Il recourt à des sites privés situés en dehors de son périmètre d'intervention et qui, certifiés conformes à la norme ISO 14 001, présentent des garanties en matière de maîtrise des risques environnementaux.

En 2012, la baisse des tonnages collectés autant que l'amélioration de la disponibilité des unités de valorisation énergétique du Syctom ont entraîné une réduction de 38 % par rapport à 2011 des déchets enfouis en ISDND, qui s'établissent à 276 821 tonnes (11 % des déchets traités sur le territoire du Syctom, verre inclus).

LES CIRCUITS DU STOCKAGE

Les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri qui, faute de capacités, ne peuvent être valorisés en énergie, sont stockés dans des ISDND, réservées aux déchets non dangereux. Ces installations répondent à une réglementation stricte relative à l'étanchéité du sous-sol, à la récupération du biogaz et des lixiviats, au drainage des eaux de pluie et au suivi de la qualité des nappes phréatiques. Les cendres et les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) concentrent les polluants contenus dans les déchets ou générés lors de la combustion. Ils subissent un traitement qui les rend inertes avant d'être enfouis en ISDD, réservée aux déchets dangereux. Ils sont stockés dans des alvéoles étanches qui sont répertoriées pour assurer leur traçabilité. En outre, 21319 tonnes de gravats issus des encombrants et des déchèteries ont été déposées en centre de stockage réservé aux déchets inertes.





Au total, 11 % des déchets traités sur le territoire du Syctom sont enfouis en ISDND et ISDD.



DES BASES CONSOLIDÉES POUR L'AVENIR

= 1,1
million €
de contribution
des collectivités
adhérentes

+18 %
de vente
de produits
(matières et énergie)

- 5 % de dépenses de fonctionnement et d'investissement 29,5 millions € Montant du soutien du Syctom à la collecte sélective 2 %
Part de la masse
salariale dans
les dépenses
de fonctionnement

-26,7 millions € d'endettement

Conjuguée à l'accentuation de la baisse des tonnages de déchets ménagers, la maîtrise continue des dépenses a permis de réduire de 1,1 M€ le montant global de la redevance (286,2 M€ en 2012), allégeant ainsi la pression sur la fiscalité locale.

Les grands projets du Syctom étant dans une phase d'études, de dialogue compétitif et de concertation, les dépenses d'équipement (hors études et terrrains) ont baissé par rapport à 2011, pour s'établir à 16 M€.

Pour la quatrième année consécutive, le Syctom a poursuivi son désendettement et accru son autofinancement. Outre sa gestion rigoureuse, plusieurs facteurs ont concouru à cette évolution vertueuse: le contexte de réduction des déchets, la pause des investissements, la réduction des coûts d'exploitation, l'augmentation des recettes tirées des ventes de vapeur et d'électricité ainsi que la hausse des soutiens des écoorganismes.

En ayant consolidé sa situation financière, le Syctom peut envisager la mise en œuvre de son programme d'équipements d'écologie urbaine sur des bases solides.

BUDGET

Redevance: - 1,1 M€

En 2012, le tarif de la redevance s'est élevé à 7,17 $\ \in$ par habitant (versus 7,06 $\ \in$ en 2011, soit une progression de 1,5 %) et à 103,25 $\ \in$ par tonne déversée (versus 101,72 $\ \in$ en 2011 soit une hausse de 1,5 %). La contribution de chaque commune ou intercommunalité est calculée au prorata de sa population et de la quantité de déchets qu'elle apporte au Syctom.

Le produit de la redevance s'est établi à 286,2 M€ en 2012, contre 287,3 M€ en 2011, soit une diminution de 1,1 M€, sous l'effet conjugué de la progression modérée du tarif de la redevance et de la baisse des tonnages, en particulier des objets encombrants (– 11 %) et des ordures ménagères (– 2 %).

Le produit de la redevance a couvert 73 % des recettes de fonctionnement du Syndicat, au lieu de 75 % en 2011. Cette légère diminution tient à la progression des ventes de vapeur et à la hausse des soutiens des éco-organismes.

Vente de produits: + 18 %

D'un montant de 51,8 M€, les recettes tirées de la vente de vapeur et d'électricité et de la valorisation matière ont progressé de 18 %, soit + 7,2 M€: avec l'achèvement des travaux de prolongation de sa durée d'exploitation – qui avaient entraîné des arrêts techniques les années précédentes – l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII a pu fonctionner à pleines capacités en 2012. Les recettes liées à la valorisation matière sont quant à elles demeurées relativement stables en raison de la légère décroissance des tonnages de collecte sélective et, en dépit de la fluctuation des cours, de la légère augmentation du prix de vente moyen des matières secondaires.

Aide des éco-organismes: + 11 %

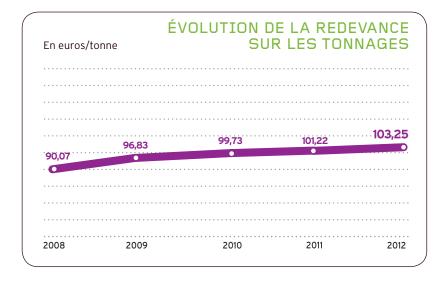
Les aides des éco-organismes (essentiellement Éco-Emballages et ÉcoFolio) ont progressé de 3,3 M€ (32,4 M€ en 2012 versus 29,2 M€ en 2011). L'augmentation des aides d'Éco-Emballages est liée, après mutualisation sur l'ensemble du territoire du Syctom, à l'application du barème E, particulièrement incitatif pour les performances de recyclage proches des objectifs du Grenelle (75 % de recyclage), ainsi qu'à l'amélioration des performances de la valorisation énergétique. Les soutiens versés par ÉcoFolio ont également augmenté, du fait des modalités de calcul liées à la hausse du gisement national de papiers.

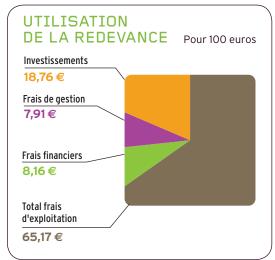
Dépenses d'exploitation: - 5 %

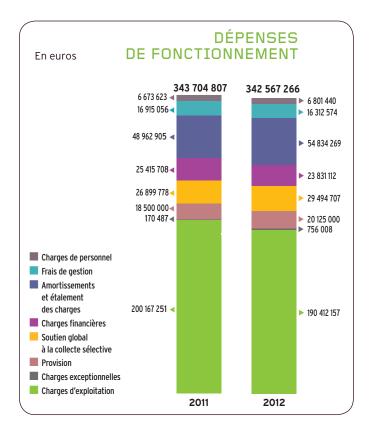
Avoisinant 190 M€, les dépenses d'exploitation ont représenté 56 % des dépenses de fonctionnement. Elles ont diminué de 9,8 M€ par rapport à 2011, compte tenu de la baisse des tonnages de déchets ménagers et de l'optimisation des capacités d'incinération à Ivry-Paris XIII et malgré le relèvement au 1er janvier 2012 du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % et le surcoût lié à la TGAP renforcée (+7,8 M€). Pour la deuxième année consécutive, l'application du nouveau contrat d'exploitation de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII a induit une économie substantielle de 13 M€ par rapport au précédent contrat, permettant au Syctom de consolider sa situation financière.

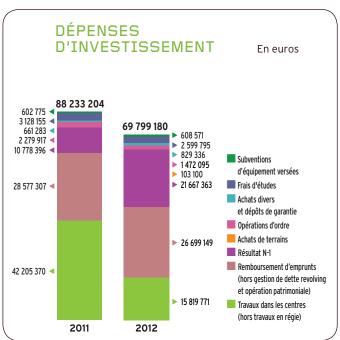
| Soutien aux collectes sélectives : + 10 %

La politique volontariste du Syctom ainsi que la mise en place du barème E depuis 2011 expliquent la forte progression des aides aux collectes sélectives, qui sont passées de 26,9 M€ en 2011 à 29,5 M€ en 2012, soit + 2,6 M€. Le Syctom a poursuivi son effort financier en 2012 en faveur de la collecte sélective à hauteur de 125,89 € par tonne entrante. Comme il s'y était engagé, il a reversé à ses collectivités adhérentes une grande partie des soutiens supplémentaires d'Éco-Emballages et les recettes du verre d'une année entière (par rapport à un seul semestre en 2011).









RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En euros

Compte administratif	2011	2012
Contributions des collectivités adhérentes	287 245 439	286 181 696
Dotations, subventions (dont Éco-Emballages et EcoFolio) et participations	29 176 367	32 440 372
Commercialisation des produits et autres produits de gestion courante	44 006 539	51 878 413
Reprises de provisions	-	5 835 000
Produits exceptionnels, régie et divers	5 038 554	3 511 622
Résultat N-1	19 781 340	10 162 232
Total des recettes de fonctionnement	385 248 239	390 009 335

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En euros

Compte administratif	2011	2012
Emprunts dont gestion de dette et hors opérations patrimoniales	-	-
Subventions	3 253 600	58 319
FCTVA	5 544 294	13 721 362
Amortissements des immobilisations + charges à étaler	48 962 905	54 834 269
Affectation du résultat de fonctionnement N-1	8 000 000	31 381 200
Autres opérations d'ordre, de régularisation et participations pour comptes de tiers	805 043	306 421
Réserves et résultat N-1	-	-
Total des recettes d'investissement	66 565 841	100 301 571

Charges de personnel: 2 %

des dépenses de fonctionnement

Avec un effectif de 119 agents au 31 décembre 2012, la masse salariale est demeurée stable. Elle représente toujours 2 % des dépenses de fonctionnement du Syctom, soit 6,8 M€ en 2012.

Autofinancement: 86 %

des recettes d'investissement

Les amortissements se sont élevés à près de 55 M€ en 2012. En augmentation de 6 M€ environ, ils représentent 16 % des dépenses de fonctionnement (14 % en 2011). Cette progression provient pour l'essentiel de la mise en service des équipements liés aux travaux de prolongation de l'unité de traitement à lvry-Paris XIII, qui se sont achevés fin 2011.

Complété par l'affectation partielle du résultat de fonctionnement 2011 et par un autofinancement complémentaire, ce niveau élevé des amortissements porte le taux global d'autofinancement du Syctom à 86 % des recettes d'investissement.

Investissements: en phase d'études

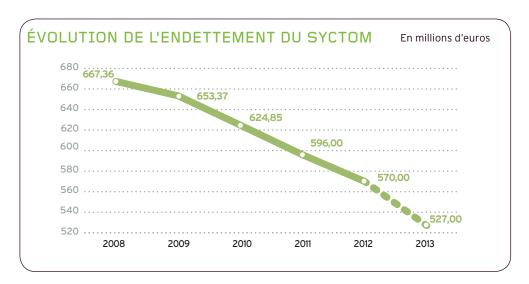
et de concertation

Pour la deuxième année consécutive, les dépenses d'équipement du Syctom marquent un net recul. Elles s'établissent à 16 M€, soit une baisse de 62 % par rapport à 2011 (42 M€). L'achèvement des travaux de prolongation de la durée d'exploitation de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII (62,2 M€ TTC sur la période 2008-2012) explique cette évolution, de même que la poursuite des études, moins consommatrices de crédits, relatives aux projets d'investissement du Syctom: dialogue compétitif pour la transformation du centre à Ivry-Paris XIII, concertation et audit pour le centre à Romainville/Bobigny, études pour le centre de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois et pour le centre de tri à Paris XVII et études pour l'intégration urbaine du centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen.

Poursuite du désendettement : – 26,7 M€

Au 31 décembre 2012, le stock de la dette du Syctom s'élevait à 569,6 M€, au lieu de 596,3 M€ au 31 décembre 2011 [- 4 %]. Pour la quatrième année consécutive, il enregistre un repli, portant le désendettement total à 98 M€ depuis 2008. Conjugués à une progression importante de l'autofinancement depuis 2009, des besoins en investissement inférieurs à ceux de la période 2003-2009 ont de nouveau permis au Syctom de ne pas contracter d'emprunts en 2012.

Au 31 décembre 2012, le taux d'intérêt moyen de la dette du Syctom était de 4,01 % au lieu de 4,08 % en 2011. Cette relative stabilité est due au fait que les emprunts à taux fixe représentent 66 % de sa dette. Les charges financières du Syctom sont passées de 25,4 M \in en 2011 à 23,8 M \in en 2012, soit une baisse de 1,6 M \in (– 6 %) due à la diminution de l'encours de la dette et à des taux variables historiquement bas en 2012.



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PAR SITE

En millions d'euros HT

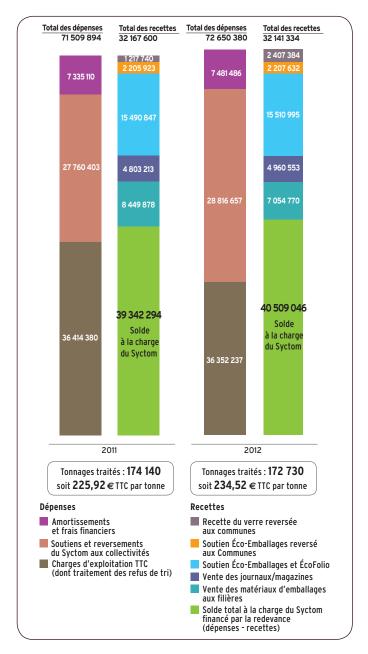
Site	Nature du programme	Période de réalisation	Travaux financés en 2011	Travaux financés en 2012	Investissement total
Isséane	Centre de traitement	1998-2012	2,46	1,55	593,00
Saint-Ouen	Mise en conformité et amélioration continue	2011	1,40	1,32	1,40
Ivry-Paris XIII	Mise en conformité et amélioration continue	2011	0,55	0,23	0,55
Isséane	Mise en conformité et amélioration continue	2011	0,81	0,50	0,81
Ivry-Paris XIII	Travaux de prolongation de la durée d'exploitation de l'usine	2008-2012	21,08	4,10	62,2
Ivry-Paris XIII	Rachat de stock pièces détachées Tiru	2011	0,25	0,00	0,25
Sevran	Centre de tri	2003-2012	0,04	0,57	16,69
Paris XV	Centre de tri	2004-2012	3,71	0,68	30,65
Nanterre	Mise en conformité et amélioration continue	2011	0,27	0,99	0,27
Romainville	Centre de tri	2011	0,00	0,00	0,00
Romainville/Bobigny	Centre de tri/méthanisation	2005-2017	4,02	2,25	276,31
Blanc-Mesnil/ Aulnay-sous-Bois	Centre de valorisation des biodéchets et des boues issues de l'épuration des eaux usées	2006-2018	0,77	0,11	45,20
Saint-Denis	Centre de transfert	2007-2012	0,02	0,05	1,33
lvry II	Centre multifilière	2007-2023	2,23	1,97	860
Sevran	Mise en conformité et amélioration continue	2011	0,03	0,30	0,03
Saint-Ouen	Intégration urbaine	2011	0,02	0,05	0,02
Total			37,66	14,67	

COÛT DU TRAITEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES

En euros courants

(hors transfert du verre et y compris traitement des refus)

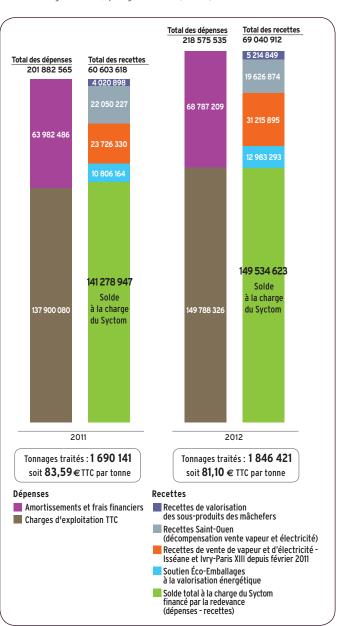
Le coût net de traitement des CS est passé de 86,17 €/t en 2011 à 94,41 €/t en 2012 soit une augmentation de 10 %. Cette évolution s'explique principalement par la diminution importante des recettes de valorisation matière (due à la forte baisse des prix de vente et à la légère diminution des quantités) tandis que les dépenses ont progressé sous l'effet de l'inflation et de la hausse de la TVA malgré la baisse des tonnages. Le coût budgétaire net des CS incluant les soutiens versés aux communes a donc suivi la même tendance et est passé de 225,92 €/t en 2011 à 234,52 €/t en 2012.



COÛT DU TRAITEMENT DE L'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En euros courants

Le coût de traitement de la tonne incinérée et valorisée est en diminution de 3 %: 81,10 €/t contre 83,59 €/t en 2011. Cette évolution s'explique par l'augmentation des tonnages incinérés notamment dans le centre à lvry-Paris XIII au profit d'une réduction de l'enfouissement. En effet, les charges fixes des installations sont amorties sur un tonnage plus important et pèsent donc moins lourd. Ainsi, les dépenses n'ont progressé que de 8 % malgré l'inflation et les augmentations fiscales (TVA et TGAP) alors que les tonnages ont quant à eux augmenté de 9 %, tandis que les recettes (valorisation énergétique, valorisation matière et soutien des éco-organismes) progressaient, elles, de 14 %.

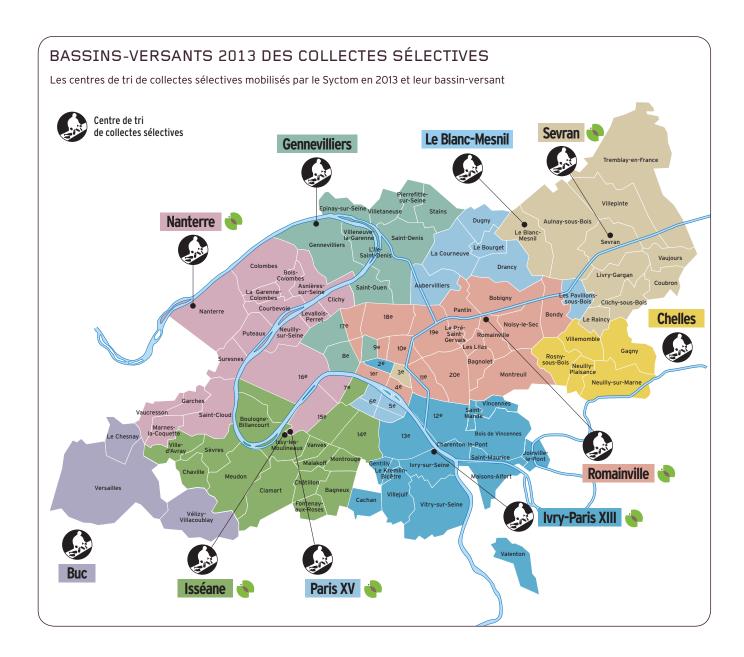


COÛTS DU TRAITEMENT DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DE L'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

S'agissant des objets encombrants (OE), le coût de traitement est en augmentation. Il s'élève à 104,10 € TTC la tonne contre 100,02 €/t en 2011. Cette évolution trouve son explication dans l'action conjuguée de l'inflation, de la hausse de la TVA et de la diminution des recettes matière issues des OE.

Quant au coût du stockage, il est en augmentation de 6 %. Il s'établit à 98,00 € TTC la tonne en 2012 contre 92,20 € TTC en 2011 en raison des hausses cumulées de la TGAP, de la TVA et de la révision des prix.

BILAN DÉTAILLÉ D'EXPLOITATION



COLLECTES SÉLECTIVES

En tonnes

Centre	Tonnage reçu	Tonnage trié	Variation de stock amont	Variation de stock aval	Tonnage valorisé	Exploitant
Ivry-Paris XIII	30 023	29 327	139	0	19 658	SITA
Romainville	36 929	30 145	590	0	18 470	Urbaser Environnement
Nanterre	26 763	25 396	897	0	18 726	Veolia Propreté
Paris XV	16 597	16 054	521	320	12 271	Coved
Isséane	23 301	23 055	241	75	17 913	TSI
Sevran	10 341	10 023	307	50	7 632	Veolia Propreté
Gennevilliers	14 734	14 814	- 85	0	10 645	SITA
Buc	6 936	6 824	112	0	4 623	Nicollin
Blanc-Mesnil	8 765	8 683	82	0	6 303	PAPREC
Chelles	5 625	5 387	235	0	4 006	Généris
Total	180 000	169 707	3 023	445	120 248	

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

En tonnes

			l	
Matériau	Tonnage recyclé	Filière	Devenir	Transport
Papiers journaux	55 463	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand- Couronne (76)	Papier journal	Fluvial (péniche ou conteneurs)
EMR (carton brun + cartonnettes)	33 347	Europac (76), Sacia (02), Emin Leydier (10)	Carton brun	40 % transport fluvial (péniche), le reste en routier
Gros de magasin (mélange de papiers)	17 575	Diverses papeteries en France et en Europe	Carton, tissue	Routier
Briques alimentaires (ELA)	1 019	Papeterie Georgia Pacific (17) et Nova Tissue (88)	Papier d'hygiène domestique	Routier
Flaconnages plastiques en PET	6 444	Usine France Plastiques Recyclage à Limay (78)	Granulés entrant dans la composition des bouteilles	Transport fluvial depuis Gennevilliers
Flaconnages plastiques en PEHD	2 686	Usine Neufchateau (88) et Lunen (D)	Produits en PEHD (tuyaux, assainissement, arrosoirs)	Routier
Pots et barquettes plastiques*	54	Sur-tri dans le centre Paprec du Blanc-Mesnil puis recyclage en France selon les résines	En développement	Routier
Films et housses en PEBD*	196	Usine Régefilm (64)	Sacs plastiques et sacs poubelles	Routier
Aluminium issu des CS	162	Usine Regeal-Affimet à Compiègne (60)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Routier
Aluminium issu des mâchefers	2 980	Usine Galloo à Halluin (Belgique)	Aluminium utilisé pour couler diverses pièces (secteur automobile notamment)	Routier
Acier issu des CS	2 434	Usine Arcelor à Dunkerque (59)	Produits en acier	Routier
Acier issu des mâchefers	36 423	Grosses ferrailles: Galloo Île-de-France à Bonneuil-sur-Marne (94) Petites ferrailles: Galloo Métal ou autres sous-traitants (Belgique et 59)	Produits en acier	Routier – Montée en puissance du fluvial entre Bonneuil et Halluin

^{*} Plastiques recylés issus de l'expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages plastiques menée dans le centre de tri du Syctom à Sevran depuis mars 2012.

ENCOMBRANTS

En tonnes

Centres de tri des encombrants	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Exploitant
Pierrefitte	15 584	7 800	CDIF
Claye-Souilly	9 413	4 233	REP
Gennevilliers	26 259	14 497	PAPREC
Gennevilliers	21 117	10 756	SITA
Gennevilliers	5 518	2 736	REP
Villeneuve-le-Roi	6 080	3 205	PAPREC
Buc	6 618	3 627	Nicollin
Buc/Châtillon	5 563	2 985	Nicollin/Veolia
Duc/ onatmon	3 303	2 703	Micolilli, veolia
Centres de transfert des encombrants	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Centre de tri
Centres de transfert	Tonnage	Tonnage	
Centres de transfert des encombrants	Tonnage reçu	Tonnage valorisé	Centre de tri
Centres de transfert des encombrants Ivry	Tonnage reçu 12 842	Tonnage valorisé 5 769	Centre de tri Claye-Souilly REP
Centres de transfert des encombrants Ivry Noisy	Tonnage reçu 12 842 19 608	Tonnage valorisé 5 769 8 828	Centre de tri Claye-Souilly REP Claye-Souilly REP
Centres de transfert des encombrants Ivry Noisy Chelles Châtillon	Tonnage reçu 12 842 19 608 7 189	Tonnage valorisé 5 769 8 828 3 233	Centre de tri Claye-Souilly REP Claye-Souilly REP Claye-Souilly REP

DÉCHÈTERIES

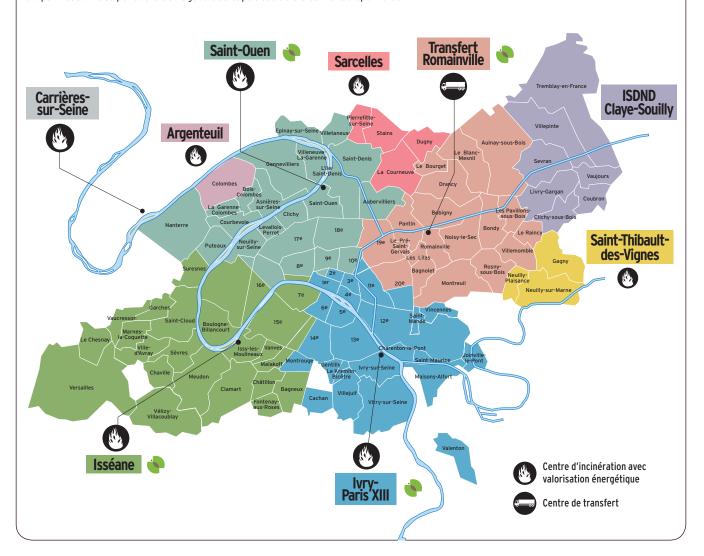
En tonnes

	Déchèt			
Centres	Tonnage Tonnage reçu valorise		Exploitant	
Romainville	11 837	3 965	Urbaser Environnement	
Ivry-Paris XIII	5 907	4 984	SITA	
Total	17 744	8 949		

BASSINS-VERSANTS 2013 DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le Syctom découpe son territoire en zones de collectes appelées bassins-versants. Associée à un centre de traitement, chacune d'elles est conçue pour limiter le parcours des bennes – leur diamètre est de 5 à 6 kilomètres en ce qui concerne les ordures ménagères résiduelles.

En cas d'arrêt de centres (pour travaux par exemple), le Syctom redécoupe les bassins-versants en poursuivant la même logique d'optimisation des parcours au regard des capacités de traitement disponibles.



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En tonnes

	T		Valorisation						
Centre	Tonnage incinéré	Vapeur vendue (MWh)			Ferreux (tonnes)	Non-ferreux (tonnes)	Exploitant		
Ivry-Paris XIII	688 420	981 620	60 505	122 570	13 810	807	IP13		
Isséane	459 945	524 942	69 020	83 501	7 122	894	TSI		
Saint-Ouen	561 938	1126 337	8 886	107 039	12 961	1 066	TIRU		
Argenteuil	35 887	2 264	18 939	8 972	661	78	Novergie		
Saint-Thibault-des-Vignes	36 127		11 826	7 616	792	94	Novergie		
Carrières-sur-Seine	17 735	8 379	1 610	3 424	264	0	Novergie		
Sarcelles	40 395	35 483	5 527	0	813	41	SAREN (Véolia)		
TOTAL	1840 447	2 679 026	176 314	339 939	36 422	2 979			

CONTRÔLE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES DES CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SYCTOM (EN 2012)

Nature des rejets (Concentrations en mg/Nm³	Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005		Ivry-Paris XIII			Saint-Ouen			Isséane						
à 11 % d'O ₂)	Arrêté ministériel du 20/09/2002	Février	Avril	Août	Octobre	Mars	Mai-Juin	Août	Novembre	Février	Mars (Syctom)	Juillet	Août	Novembre	Décembre (Syctom)
Poussières	10	2,2	5,4	0,8	3,6	1,4	1,9	3,7	0,7	1,3	0,5	2,0	0,4	0,5	0,4
Acide chlorhydrique	10	2,0	2,6	1,5	1,0	0,7	1,1	1,3	0,9	4,0	2,4	2,6	2,1	1,1	3,3
Acide fluorhydrique	1	0,30	0,07	0,07	0,05	0,06	0,09	0,10	0,10	0,12	0,05	0,03	0,05	0,10	0,05
Dioxyde de soufre	50	9	27	9	17	9	5	20	8	1	1	4	1	1	2
Oxydes d'azote	200 (80)*	59	43	55	54	61	61	61	57	45	42	30	30	21	30
Cadmium+thallium	0,05	0,001	0,007	0,002	0,006	0,001	0,004	0,001	0,003	0,001	0,002	0,0004	0,001	0,002	0,002
Mercure	0,05	0,006	0,001	0,0004	0,002	0,007	0,009	0,004	0,012	0,006	0,015	0,005	0,005	0,006	0,006
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,50	0,10	0,08	0,10	0,07	0,05	0,06	0,07	0,04	0,02	0,02	0,06	0,06	0,04	0,03
Dioxines et furanes (en ng/Nm³)**	0,10	0,016	0,010	0,005	0,008	0,008	0,007	0,002	0,004	0,003	0,004	0,010	0,002	0,005	0,006

^{*} Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³).

Nota: les valeurs indiquées sont des valeurs maximales prenant en compte la valeur du seuil de détection lorsque la valeur réelle est inférieure à ce dernier.

DÉCHETS DÉVERSÉS DANS LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE (en tonnes)

Déchets non dangereux dirigés vers des ISDND

ISDND de Bouqueval (contrat Syctom)	
Refus déchèterie de Romainville	4 988
OM centre de transfert à Romainville	66 950
Sous-total Bouqueval	71 938
ISDND Claye-Souilly (contrat Syctom)	
OM apports directs	62 953
OM à Romainville	24 953
OM UIOM à Ivry-Paris XIII	13 912
OM UIOM à Saint-Ouen	6 762
OM UVE Isséane	3 973
Refus CS et déclassement à Sevran	2 412
Sous-total Claye-Souilly	114 965
Sous-total ISDND (contrat Syctom)	186 903
Centres (hors contrat Syctom)	
Refus de tri CS marchés privés vers REP	696
Refus de tri OE	84 668
Mise en ISDND des UIOM privées	3 650
Déclassements centres privés	2
Sous-total ISDND (hors contrat Syctom)	89 016
TOTAL ISDND	275 919

REFIOM dirigés vers les ISDD

Villeparisis (contrat Syctom) en provenance de				
UIOM à Ivry-Paris XIII	18 450			
UIOM Isséane	11 336			
UIOM à Saint-Ouen	12 435			
Total ISDD	42 220			

Déchets inertes dirigés vers les ISDI

Claye-Souilly (contrat Syctom) en provenance de				
Gravats déchèterie à Romainville	3 209			
Gravats déchèterie à Ivry-Paris XIII	3 522			
Sous-total Claye-Souilly	6 731			
Centre hors contrat Syctom				
Gravats marché privé OE	14 588			
Sous-total hors contrat Syctom	14 588			
Total ISDI	21 319			

TOTAL GÉNÉRAL déchets déversés en centre	339 459
de stockage	337437

Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à lvry-Paris XIII et à Saint-Ouen. A Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

^{**} ng/Nm³ = nanogramme (milliardième de gramme) par mètre cube.

SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2012

Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données 2011. Les données 2012 ont été arrêtées au 30 avril 2013.

> Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du Syctom

2 456 275 tonnes (2 529 235 tonnes)

172 730 tonnes (174 140 tonnes) Tri des encombrants 167 859 tonnes (188 969 tonnes) Déchèteries du Syctom

par le Syctom 2 339 834 tonnes

Déchets traités

(2 406 687 tonnes)

inclus déclassements

dont tonnages OM 1 981 501 tonnes (2 021 726 tonnes)

Transfert Romainville Apports directs

17 744 tonnes

(21 852 tonnes)

UIOM apports directs

1 576 073 tonnes (1 602 159 tonnes)

> 1061 tonnes (1 159 tonnes)

Tri - recyclage

des collectes sélectives

342 463 tonnes (344 314 tonnes)

inclus déclassements 6 194 tonnes (5 563 tonnes)

Déversements en ISDND

62 965 tonnes (75 254 tonnes)

Verre 112 502 tonnes

Déchets des communes du Syctom non déversantes en OM et en OE

(113 643 tonnes)

3939 tonnes (8 905 tonnes)

Ne transitant pas par le Syctom 112 502 tonnes (113 643 tonnes) Transitant par le Syctom O tonne (O tonne)

Ne transitant pas par le Syctom

Centres Syctom 136 695 tonnes (137 850 tonnes)

Centres privés 36 035 tonnes (36 290 tonnes)

Centres Syctom O tonne (13 276 tonnes)

Centres privés 171 088 tonnes (175 694 tonnes)

Déchèteries du Syctom 14 515 tonnes (21 852 tonnes)

> UIOM Syctom 1 467 989 tonnes (1 413 595 tonnes)

UIOM Privées 79 786 tonnes (87 973 tonnes)

ISDND 28 297 tonnes (100 344 tonnes)

UIOM Syctom 205 951 tonnes (134 039 tonnes)

UIOM Privées 48 433 tonnes (54 535 tonnes)

ISDND 88 881 tonnes (153 652 tonnes)

Apports directs 62 953 tonnes (74 998 tonnes)

Déclassements 13 tonnes (255 tonnes) Recyclage 120 248 tonnes (inclus stock aval) (120 921 tonnes)

Variable de stock amont 3 023 tonnes (0 tonne)

Refus incinéré 43 339 tonnes (41 868 tonnes)

Refus mis en ISDND 6 120 tonnes (11 352 tonnes)

Valorisation 85 174 tonnes (89 310 tonnes)

Refus mis en ISDND 85 913 tonnes (99 659 tonnes)

Valorisation 8 949 tonnes (11 658 tonnes)

Refus incinéré 922 tonnes (939 tonnes)

Refus mis en ISDND 4 643 tonnes (9 255 tonnes)

Mâchefers évacués 339 939 tonnes (327 550 tonnes)

Ferreux vendus 36 423 tonnes

Non-ferreux vendus 2 980 tonnes (2 667 tonnes)

REFIOM 47 779 tonnes (42 228 tonnes)

Électricité vendue 176 314 MWh (187 396 MWh)

Vapeur autre 46 126 MWh (26 028 MWh)

Vapeur vendue (CPCU) 2 632 900 MWh (2 417 124 MWh) Total valorisation matière

706 215 tonnes (691 679 tonnes) soit 29 %* des déchets

dont mâchefers, ferreux et non-ferreux

339 939 tonnes (356 147 tonnes)

Total valorisation énergétique

Ordures ménagères + déclassement + refus de tri

1 846 421 tonnes

(1 732 948 tonnes) soit 60 % des déchets

Total enfouissement Syctom en ISDND

Ordures ménagères + déclassement

180 144 tonnes (329 249 tonnes)

Ordures ménagères + déclassement + refus de tri

276 821 tonnes (449 515 tonnes) soit 11 %* des déchets

Recyclage 112 502 tonnes (113 643 tonnes)

UIOM Privés O tonne (O tonne)

CET 2 3939 tonnes (8905 tonnes)

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (EN APPLICATION DU DÉCRET N° 2000-404 DU 11 MAI 2000). INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS POUR 2012

Ce document sera soumis au vote du Comité du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 19 juin 2013.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

3 centres d'incinération avec valorisation énergétique

(En tonnes)	Capacité de l'arrêté d'exploitation	Capacité technique	Quantités incinérées
Ivry-Paris XIII	730 000	670 000	688 420
Saint-Ouen	650 000	605 000	561 938
Isséane	460 000	460 000	459 945

6 centres de tri de collectes sélectives

(En tonnes)	Capacité de l'arrêté d'exploitation	Capacité technique	Quantités réceptionnées
Nanterre	40 000	33 000	26 763
Ivry-Paris XIII	36 300	30 000	30 023
Romainville	45 000	36 000	36 929
Isséane**	22 500*	23 500	23 301
Sevran	10 000*	10 000	10 341
Paris XV	15 000*	15 000	16 597

^{*} Demandes de modifications des capacités d'exploitation en cours d'instruction.

** L'arrêté d'Isséane comporte également une autorisation d'exploiter 32 500 tonnes d'objets encombrants.

1 centre de transfert d'ordures ménagères résiduelles

(Eli tolliles)	Capacites	réceptionnées
Romainville	350 000	354 940
2 déchèteries		
(En tonnes)	Capacités	Quantités réceptionnées
Ivry-Paris XIII		5 907
Romainville		11 837

UNITÉS PRIVÉES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

Centres d'incinération

(En tonnes)	Exploitant	Quantités incinérées
Argenteuil	Novergie	35 887
St-Thibault-des-Vignes	Novergie	36 127
Sarcelles	SAREN (Veolia)	40 395
Carrières/Seine	Novergie	17 735

Centres de tri

(En tonnes)	Exploitant	Quantités réceptionnées
Le Blanc-Mesnil	Paprec	CS: 8765
Buc	Nicollin	CS: 6 936
		0E: 6 619
Buc/Châtillon	Nicollin/Veolia	0E: 5564
Chatillon	Veolia	0E: 3 541
Chelles	Généris	CS: 5 625
		OE: 7189
Claye-Souilly	REP	0E: 9 414
Gennevilliers	REP	0E: 5 519
Gennevilliers	SITA	CS: 14734
		OE: 21 118
Villeneuve-le-Roi	Paprec	0E: 6 080
Noisy	Veolia	0E: 19 609
lvry	CEMEX	0E: 12 842
lvry	SOFRAT	0E: 31749
Pierrefitte	CDIF	0E: 15 585
Gennevilliers	Paprec	0E: 26 259

Installations de stockage des déchets dangereux et non dangereux

(En tonnes)	Exploitant	Quantités
ISDD Villeparisis	SITA	Refiom: 42 220
ISDND Bouqueval	REP	71 938
ISDND Claye-Souilly	REP	114 965
ISDI	REP	6 731
ISDI (hors marchés Syctom)		14 588
Autres ISDND (hors marchés Syctom)		89 016

BILAN ANNUEL GLOBAL

Nombre	Nombre d'habitants dans le périmètre du Syctom	Tonnages de déchets bruts			Collecte sélective			Redevances		
ľ	de communes lans le périmètre du Syctom	Chiffres du nouveau RGP pour l'année 2010 avec évolution pour 2012	Ordures ménagères, balayures et déchets verts	Objets encombrants	DIB	Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons	Verre	Déchèterie	Part population	Part tonnage
	84	5 735 976	1 981 501 t, soit 345,5 kg/hab/an	167 859 t, soit 29,3 kg/hab/an	764 t	172 730 t soit 30,1 kg/hab/an	0 t	17 744 t	7,17 €	103,25€

DÉPENSES ET RECETTES

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du SYCTOM (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2012 - hors provisions)	267,6 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Éco-emballages à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat en M€ TTC	176,2 M€ TTC
Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et stockage des refus de tri	104,10 €/t
Coût global de traitement des collectes sélectives	234,52 €/t
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	81,10 €/t
Coût de la mise en décharge	98 €/t
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	Sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Syctom et reversement barème E (hors verre): 26 M€ Reversements liés au verre: 3,2 M€
Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés : soutien à la tonne triée Éco-Emballages ÉcoFolio	26,7 millions € 4,4 millions €

VALORISATION

Valorisation issue	Valorisation	Valorisation	Valorisation	Valorisation unité	Stockage
de l'incinération	multimatériaux	objets encombrants	en déchèterie	de compostage	
Électricité: 176 314 MWh Vapeur: 2 679 026 MWh Mâchefers: 339 939 t Ferreux: 36 423 t Non-ferreux: 2 980 t	120 248 t de plastiques, papiers-cartons, journaux et magazines, acier et aluminium, petit électroménager	85 174 t de bois, ferrailles, gros cartons	8 949 t	0 t	276 821 t

Valorisation matière issue du tri (CS et OE)

■ Journaux/magazines: 4,5 M€

Plastiques: 2,6 M€Cartons EMR: 3,7 M€Gros de magasin: 1,0 M€

■ Acier: 0,3 M€

■ Ferrailles issues des OE: 0,5 M€

■ Non-ferreux OE: 0,1 M€

Verre: 2,9 M€Bois: 0,5 M€

Valorisation matière issue de l'incinération (en M€ HT)

■ Ferrailles: 3,0 M€

■ Aluminium issus de l'incinération: 2,0 M€

TOTAL recettes de valorisation matière: 21,1 M€

Valorisation énergétique (en M€ HT)

Vente de vapeur et électricité (Isséane et Ivry-Paris XIII): 30,7 M€

■ Décompensation de vente de vapeur et d'électricité

(Saint-Ouen): 19,6 M€

TOTAL recettes de valorisation énergétique: 50,3 M€

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'Homme et de l'environnement

■ Contrôle des rejets atmosphériques

- Lancement d'un appel d'offres relatif aux prestations de biosurveillance afin d'améliorer les connaissances sur le niveau de pollution atmosphérique autour des centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen, Isséane et Ivry-Paris XIII et sur la contribution des usines en matière de retombées atmosphériques.
- Lancement d'un appel d'offres permettant de conduire des études de dispersion atmosphérique de rejets en cheminée, d'odeurs voire de bio-aérosols afin d'apporter une aide dans le dimensionnement des équipements, de prévenir des risques sanitaires ou d'odeurs et d'améliorer les connaissances du Syctom en matière d'impact environnemental de ses centres.
- Acquisition d'un logiciel de modélisation de dispersion atmosphérique permettant, en interne, de modéliser l'impact

- dans l'environnement des rejets et les émissions d'odeurs issues des installations.
- Lancement d'un appel d'offres pour réaliser des évaluations de risques sanitaires dans l'environnement des centres du Syctom et dans l'enceinte des centres. Ces études aboutiront à une estimation quantitative de la probabilité ou non que des effets indésirables puissent se produire dans une population et à une meilleure connaissance sur l'impact de l'environnement de travail sur la santé des travailleurs.
- Amélioration des conditions de travail des agents
- Appel d'offres relatif au renouvellement du marché d'exploitation du centre de tri des collectes sélectives à Sevran. Le Syctom prévoit, compte tenu des augmentations de tonnages escomptées pour les années à venir, une nouvelle

- organisation du fonctionnement du centre (retour à 2 postes de travail à temps plein) permettant une pérennisation d'un plus grand nombre d'emplois.
- Modernisation du centre de tri des collectes sélectives à Nanterre avec la mise en place d'un système de tri automatisé innovant permettant de faire évoluer le travail des agents vers plus de contrôle qualité et d'améliorer ainsi leurs conditions de travail.

Suivi des installations

 Création du réseau des Sentinelles pour le centre multifilière à Ivry-Paris XIII à partir d'un appel à volontaires initié par la Ville d'Ivry-sur-Seine et la mairie du 13° arrondissement de Paris. Ces sentinelles seront chargées d'observer le site d'Ivry-Paris XIII durant ses différentes phases (exploitation du centre actuel, construction du nouveau centre, exploitation et déconstruction).

GLOSSAIRE

- >>Apport volontaire: mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).
- >>Biogaz: gaz produit par la décomposition des matières organiques à l'abri de l'air. Cette fermentation se produit dans la nature comme dans les décharges contenant des déchets organiques, ou dans les procédés de méthanisation. Le biogaz est composé essentiellement de méthane et de gaz carbonique.
- >>Biomasse: ce sont tous les déchets organiques utilisés pour produire de la chaleur ou de l'électricité, dont ceux contenus dans les ordures. Cette source d'énergie est sans incidence sur le réchauffement climatique dans la mesure où le CO₂ dégagé lors de sa combustion est considéré comme ayant été déjà absorbé par les végétaux lors de leur croissance.
- >>Bilan carbone: c'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) développée par l'Ademe à partir de données liées aux activités directes et indirectes ainsi qu'à toutes les formes d'organisations humaines.
- >>Cendres volantes: cendres fines produites lors de l'incinération des déchets et contenues dans les gaz en sortie de la chaudière. Elles sont captées avec les poussières au premier niveau de l'épuration des fumées de l'incinération, dans l'électrofiltre.
- >>Cogénération: production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée lors de la combustion des déchets.
- >>CS (Collecte sélective): collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines, verre).
- >> DASRI: Déchets d'activité de soin à risques infectieux.
- >>DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques): déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).
- >>DNDAE (Déchets non dangereux des activités économiques): déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

- >>Déchets ultimes: déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).
- >>Dioxines: nom générique d'une famille de composés toxiques qui font partie de la classe des hydrocarbures aromatiques polycycliques halogénés (HAPH). Ils sont composés d'atomes de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'halogènes (chlore, brome, iode, fluor...).
- >>ELA: Emballages pour liquides alimentaires tels que les briques.
- >>EMR: Emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts...).
- >>Énergie fossile: énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques. La combustion de ces sources d'énergie génère des gaz à effet de serre.
- >>Équivalent-logement : logement type de 80 m² occupé par 4 personnes dans un immeuble collectif construit entre 1995 et 2000.
- >>EPCI: (Établissements publics de coopération intercommunales) ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarités.
- >>Fines: déchets trop petits pour être captés.
- >>GES (Gaz à effet de serre):
 ils contribuent à la création
 d'un effet de serre qui retient
 la chaleur autour de la Terre.
 Une trop forte concentration de
 GES entraîne des perturbations
 climatiques. Ils peuvent être
 naturels (dioxyde de carbone,
 méthane ou ozone) ou produits
 par les hommes (comme le gaz
 carbonique, provenant de la
 combustion des carburants).
- >>Incinération: méthode de traitement thermique des déchets par combustion avec valorisation énergétique.

- >>Installations classées: installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de traitement de déchets.
- >>ISDD (Installations de stockage des déchets dangereux) et ISDND (non dangereux) procédant au stockage des déchets dans le respect de l'environnement. Les ISDD (anciennement CET de classe 1) accueillent les déchets dangereux (REFIOM, amiante, terres polluées...).
- >>ISDI: Installation de stockage de déchets inertes.
- >>ISDND (anciennement CET de classe 2). Les ISDND accueillent les déchets dits ultimes (cf. loi Royal de 1992) non dangereux (OM, refus des CS, refus des OE, DIB...). Les centres de stockage de classe 3 accueillent les déchets inertes (gravats).
- >>HOE (Haute qualité environnementale): les bâtiments industriels dont le Syctom s'équipe sont conçus selon les principes de la HOE.
- >>JRM: Journaux-revues-magazines
- >>Lixiviats: eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. À caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.
- >>Mâchefers ou scories: résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.
- >>Métaux lourds: métaux qui, accumulés dans la nature, présentent un risque pour la santé humaine, comme le plomb, le cadmium, le mercure.
- >>Méthanisation: traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques (digestat aboutissant à un compost normé). C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.
- >>OMR (Ordures ménagères résiduelles): déchets résiduels issus de l'activité quotidienne des ménages.
- >>OE (Objets encombrants) ou monstres: déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (literie, sanitaires, meubles...).

- >>PAM: Petits appareils ménagers.
- >>PEHD (Polyéthylène haute densité): matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...
- >>PET (Polyéthylène téréphtalate):
 matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de
 bouteilles transparentes (d'eau
 ou de boissons gazeuses) recyclables en nouvelles bouteilles,
 barquettes, fibres textiles,
 rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.
- >>PLP: Programmes Locaux de Prévention
- >>PREDMA: Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- >>REFIOM (Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères): résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées. Ils subissent un traitement ou une stabilisation avant d'être placés en ISDD.
- >>Refus de tri (indésirables): emballages trop souillés ou matériaux non récupérables qui ne seront pas expédiés dans les filières de recyclage.
- >>TEP (Tonne équivalent pétrole): mesure qui permet de comparer tous types d'énergies entre elles, par référence au pétrole. Exemple: 1200 l de fuel = 1 TEP.
- >>UIOM: Usine d'incinération des ordures ménagères.
- >>Valorisation: elle consiste dans le réemploi ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. (Source: directive-cadre européenne de 1991).
- >>Valorisation énergétique: procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.
- >>Valorisation matière: valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballage.
- >>Valorisation organique: valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.



l'agence métropolitaine des déchets ménagers

35, bd de Sébastopol 75001 Paris

Tél.: 01 40 13 17 00 Fax: 01 45 08 54 77 www.syctom-paris.fr

LES PARTENAIRES DU SYCTOM





















LES EXPLOITANTS DES CENTRES DU SYCTOM









Publics ou privés, plusieurs partenaires travaillent aux côtés du Syctom pour l'accompagner dans sa mission de service public: services de l'État, organismes publics, collectivités locales et entreprises.

- L'Union européenne mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.
- Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie détermine les grands objectifs en matière de gestion des déchets et fixe les normes à respecter en cohérence avec la réglementation européenne. Le ministère définit également le budget de l'Ademe et accorde l'agrément aux organismes chargés de gérer les filières de recyclage dédiées (emballages, piles, DEEE...).
- L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et de l'Économie.
- Les préfets délivrent les autorisations d'exploitation des unités de traitement des déchets. Ils sont aussi en charge de la création de Commissions de suivi de site (CSS), qu'ils président et dont ils arrêtent la composition, afin d'assurer le suivi des activités des centres de valorisation énergétique de leur département et l'information du public.
- La DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) est chargée de l'inspection des installations classées, sous l'autorité des préfets de départements.
- La Région Île-de-France est un partenaire privilégié du Syctom. À ce titre, elle soutient « Métropole prévention déchets 2010-2014 ». Depuis 2005, avec la loi relative aux libertés et responsabilités locales, elle est chargée d'élaborer un plan régional d'élimination des déchets. La Région participe également aux investissements du Syndicat.
- Le SYELOM et le SITOM93, les deux syndicats primaires membres du Syctom, relaient les actions du Syndicat dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis. Ils jouent auprès des collectivités adhérentes un rôle d'information, de coordination, d'aide à la décision et au suivi des collectes.
- Le SIEVD Le Syctom a signé en novembre 2011 une convention de partenariat avec le syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets de Rungis (SIEVD) visant à renforcer leur coopération en matière de réduction des déchets, de mutualisation d'équipements publics de traitement des déchets et de réflexion sur l'évolution des gisements de déchets.
- Le SIGIDURS Le Syctom qui entretient des contacts réguliers depuis de nombreuses années avec le SIGIDURS (dont le périmètre est limitrophe de celui du Syctom entre la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise) a signé en décembre 2010 un contrat de coopération, effectif au 1er janvier 2011, sur 2 axes prioritaires: la prévention et la réduction des déchets ménagers et assimilés et la mutualisation d'équipements publics de tri et de traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Éco-Emballages, société de droit privé agréée par l'État, soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redis-

- tribue la plus grande partie aux collectivités locales. En 2012, le Syctom a perçu 26,7 millions d'euros.
- OCAD3E (Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE) est une filiale commune aux quatre éco-organismes en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE.
- ÉcoFolio est un éco-organisme, en charge depuis 2007, de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits. Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés, notamment, par la distribution d'imprimés non sollicités. En 2012, le Syctom a perçu 4,4 millions d'euros.
- Screlec et Corepile sont les 2 éco-organismes agréés par les pouvoirs publics pour la filière de collecte et de recyclage pour les piles et accumulateurs portables du marché français.
- Recylum est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées agréé par les pouvoirs publics en 2005.
- Éco-DDS, agréé par arrêté ministériel en avril 2012, est le premier éco-organisme de la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée aux déchets diffus spécifiques (DDS), c'est-à-dire aux déchets chimiques produits par les ménages pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Cette société regroupe la plupart des metteurs sur le marché des produits chimiques concernés.
- Éco-Mobilier est l'éco-organisme, agréé en janvier 2012 par le ministère de l'Écologie, qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la production énergétique. Le Syctom a présenté lors du comité syndical de décembre 2012 un projet de convention dans le cadre d'une organisation contractuelle partagée entre le Syctom, ses collectivités adhérentes et Éco-Mobilier.
- L'association DASTRI, a été agréée par décret en décembre 2012, pour assurer l'enlèvement et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants produits par les patients en auto traitement.
- La société CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) et EDF achètent la vapeur et l'électricité produites dans les trois unités d'incinération du Syctom.
- Tous les centres du Syctom sont exploités par des sociétés privées, retenues à la suite d'un appel d'offres. Généris (filiale de Veolia Propreté) exploite les centres de tri à Saint-Denis, Nanterre et Sevran. Coved exploite le centre de tri à Paris XV. Urbaser Environnement exploite le centre de tri à Romainville. SITA exploite le centre de tri et Novergie l'unité de valorisation énergétique du centre multifilière lvry-Paris XIII. TIRU et SITA ont formé la société TSI pour exploiter Isséane. TIRU exploite le centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen.
- Afin de compléter ses capacités de traitement, le Syctom a recours aux services de centres extérieurs exploités par des prestataires: SITA, Nicollin, Généris, PAPREC, Veolia propreté, CFF, La REP, et Novergie.
- Enfin, les mâchefers issus des centres de valorisation énergétique du Syctom sont traités par les sociétés MRF, REP et TIRFER.